18

courant alternatif

Mensuel édité par l'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

Avril 1992 - 25 francs

DE LA ROSE IL NE RESTE QUE ... LES EPINES !

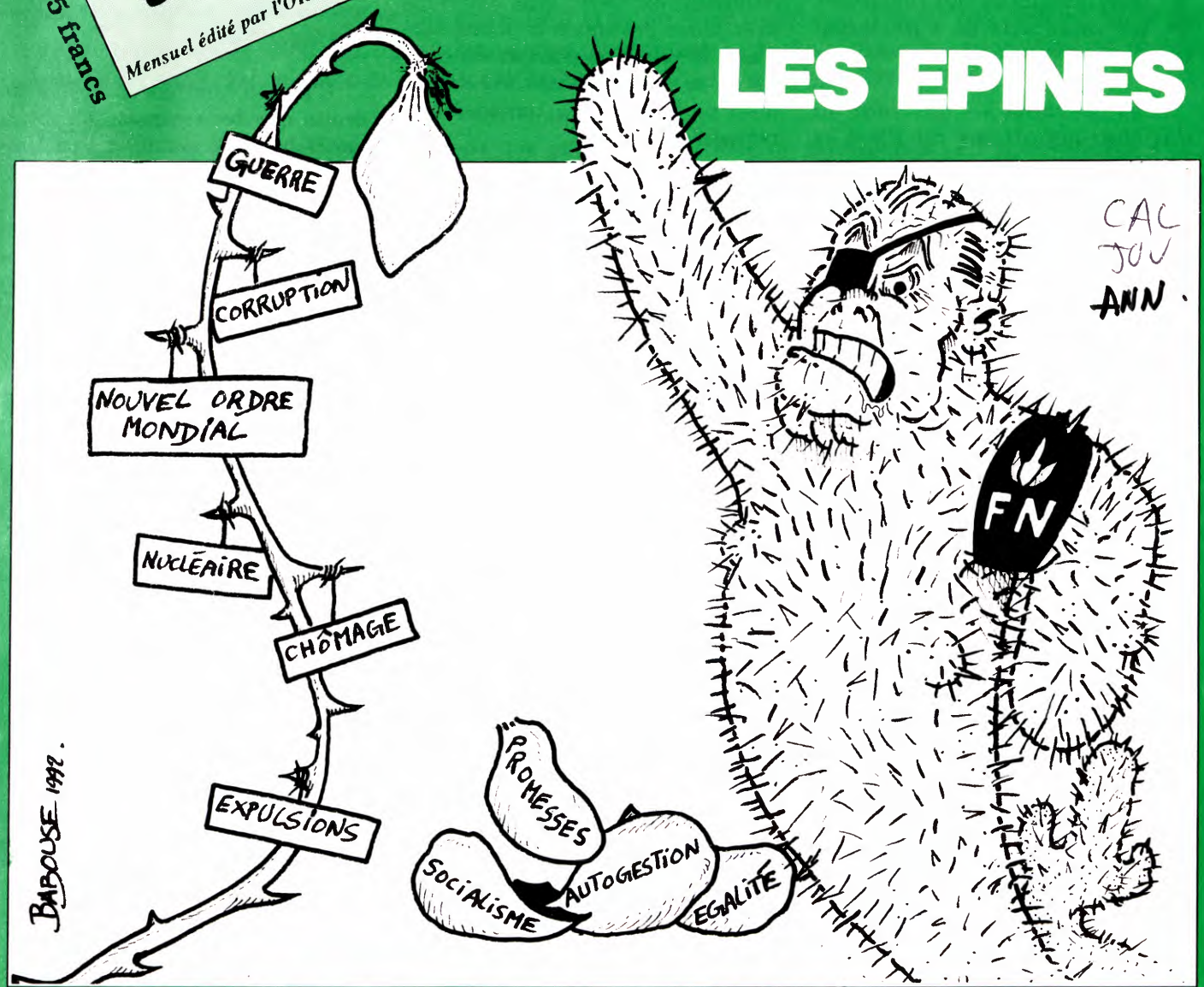

TOUT SAVOIR SUR LE DROIT D'ASILE

M 1292 - 18 - 25,00 F

LYON : LA REVOLTE DES SQUATTERS

DELOCALISATION : AU DELA DES APPARENCES

CAEN : La fin de la SMN

EDITO

LEUR PSEUDO-DEMOCRATIE : NON MERCI !

Il ne fallait pas être devin pour prévoir que ces élections allaient profiter aux formations politiques qui ramassent les votes dits de « protestation ».

Ces courants — qui vont du national-populisme du FN à la revendication d'un « capitalisme propre » chez les écologistes, en passant par la vieille option capitaliste d'Etat du PCF et les listes catégorielles et corporatistes — n'ont en commun que leur rejet du jeu traditionnel droite-gauche, sans pour autant offrir une quelconque alternative à la crise économique et politique que traverse le pays.

Après 11 ans de pouvoir, le PS est totalement discrédité. Plus personne n'ose sérieusement prétendre qu'il existe une différence entre les sociaux-démocrates et la droite libérale. pourtant, le mal de vivre et l'exaspération sont tels que cette dernière ne profite pas vraiment de l'effondrement socialiste.

Même si la participation électorale a été plus forte que ce que les sondeurs nous laissaient entendre, les abstentionnistes sont bien le premier parti de France. Ce dont nous pourrions nous réjouir si cet abstentionnisme était la marque d'un rejet conscient des institutions imposées par la bourgeoisie. Et surtout s'il était le reflet d'une volonté de prendre nos affaires en main, de nous organiser directement à la base pour enfin changer la vie. Hélas nous n'en sommes pas là et savons bien qu'il s'agit le plus souvent de l'expression d'un sentiment d'écœurement et d'impuissance qui n'est pas en soi porteur d'une nouvelle dynamique sociale.

Pourtant, en refusant de participer au cirque électoral, les communistes libertaires sont cohérents avec leurs pratiques et leurs analyses. le véritable pouvoir du capital ne se situe pas dans les assemblées parlementaires, nationales ou régionales...

Certes, on ne va pas manquer de nous accuser de faire le jeu de l'extrême-droite. c'est là l'unique et pauvre argument qu'un PS aux abois et ses satellites ont trouvé pour tenter de se maintenir au pouvoir. Ils nous refont le coup de l'Union-sacré-pour-sauver-la-démocratie-face-au-péril-fasciste.

Ils sont gonflé, nos sociaux-démocrates. Eux qui, pour des raisons bassement politiciennes ont tout fait pour favoriser la montée du FN quand ça les arrangeait !

Et puis, leur démocratie, c'est quoi ?

C'est la démocratie des affairistes, des profiteurs et des « stars » qui vivent dans le luxe tandis que des millions de smicards, de précaires, de RMistes et d'exclus n'ont qu'à choisir entre des banlieues sordides et les restos du cœur.

C'est la démocratie du spectacle, du charité-business et des opérations de prestige quand des régions entières s'enfoncent dans la récession.

C'est la démocratie du coup de pied au cul pour les travailleurs immigrés que l'on jette comme des mouchoirs en papiers lorsqu'on en a plus besoin. Ce sont aussi les expulsions massives de réfugiés — politiques ou non — qui ont le mauvais goût de ne pas se trouver à l'aise dans leurs pays d'origine où règnent la faim et les dictatures mises en place et soutenues par l'occident.

C'est la démocratie des expéditions militaires pour défendre ce nouvel ordre mondial cher à Bush et à Mitterrand.

C'est la remise en cause des droits que les femmes ont obtenu par la lutte, la montée du pétainisme et des intégrismes religieux.

C'est enfin la marginalisation et la répression contre toutes celles et tous ceux qui osent ne pas apprécier les bienfaits de l'économie de marché et des lois du profit.

Et c'est à la gestion de ce système là qu'on voudrait nous faire participer par un bulletin de vote !

C'est sur un tout autre terrain que nous luttons. dans les entreprises, les quartiers, les lieux de formation, faisons notre possible pour favoriser l'auto-organisation et la solidarité des exploité(e)s, pour proposer des alternatives concrètes là où nous sommes et dénoncer sans relâche tout ce qui tend à diviser et à manipuler les travailleurs, sans distinction de sexe, d'âge ou de nationalité.

Boulogne-sur-Mer.

ABONNEZ-VOUS A COURANT ALTERNATIF

CAEN

LA SMN VA FERMER : L'IMPASSE D'UNE LUTTE

« Au niveau le plus haut on a préparé les gens à l'idée de la fermeture. Rapidement les effectifs ont fondus de plus de 3000 à 1200, dont 300 partiront en 1992 ».
« On nous a parlé de "Cap 91". On nous répétait qu'on était des leaders, mais on supprimait des emplois. Oui "Cap 91", ça voulait simplement dire : virer les gens. On nous faisait remplir des grilles sur lesquelles aucun nom ne figurait... on faisait des croix. Et à la fin on nous disait que d'après ces grilles il fallait virer untel ou untel. Moi si j'avais su... Sous couvert de développer la communication, on supprimait les rapports humains au profit des rapports purement hiérarchiques... » (un travailleur SMN)

LA SMN : UNE HISTOIRE, UN SYMBOLE

Comme Michelin à Clermont, les mines dans le Nord, la sidérurgie dans l'Est ou les chantiers navals à St-Nazaire, la SMN (société métallurgique de Normandie) « nourissait » la région bas-normande et plus directement, dans l'agglomération de Caen, Mondeville et Colombelles. L'usine, voici quelques années, était propriétaire de l'eau, de l'électricité, des écoles, etc. Elle gérait la vie des populations : « On y mettait le gamin, il sortait un CAP en poche et était embauché ensuite ; cela par familles entières qui se succédaient ». L'usine surplombe le canal qui mène de Caen à la mer et se trouve sur deux communes. Les grands bureaux siègent à Mondeville tandis que l'unité de production s'étale sur 50 hectares à Colombelles. Au meilleur de sa productivité, il y a quelques années déjà, elle entretiendra jusqu'à 5500 personnes...

UN CHOC ECONOMICO-SOCIAL

En février 91 *Ouest France* révèle l'existence d'une étude confiée à trois étudiants des ponts et chaussées par le syndicat intercommunal d'aménagement d'urbanisme (SADU) de l'agglomération caennaise, concernant un éventuel aménagement de la vallée du canal de Caen à la mer (une douzaine de kilomètres).

En septembre de la même année *L'Usine nouvelle* annonce l'existence d'un nouveau plan de restructuration dans la sidérurgie française dont, à terme, la fermeture de la SMN : cela concerne non seulement les 1200 salariés restant, mais de 5 à 7000 (selon la CFDT) avec les emplois induits. Sur ces 1200, 300 disparaîtraient dès 92 ; les autres pourront espérer la date limite de fermeture totale en 94. Cette décision, prise par Usinor/Sacilor avec l'accord d'E. Cresson, provoque, outre la colère des travailleurs, un choc économique et social car elle alourdit un taux de chômage déjà considérable : le dernier rapport de l'INSEE indiquait déjà 14,5 % de chômeurs à Caen — 32,3 % pour les 15/19 ans, et 24, 5 % pour les 20/24 ans, 16,5 % pour les 25/30 ans !.

La basse Normandie est déjà, après la Corse et le Limousin, la région la moins industrielle de France.

Le souvenir de l'usine employant jusqu'à 5500 personnes dans les années 80 reste enfoui en chacun des habitants. La fermeture occasionnera, comme partout où cela s'est déjà produit, la perte de la taxe professionnelle. Colombelles, la ville la plus touchée, est quasiment sinistrée avec la perte de 30 % de son budget, malgré l'aide dégressive de l'Etat pendant les 5 années à venir. Il en est de même, à des degrés moindres pour Mondeveille (moins 850.000 francs) et Hérouville (moins 1,2 millions de francs). Chocs et traumatismes aussi pour ces populations locales dont certaines avaient quitté les sites sidérurgiques du Nord ou de l'Est dans la décennie précédente pour se fixer qui à Fos, qui en Basse-Normandie.

TOURISME ET LOISIR CONTRE INDUSTRIALISATION

Anodine cette étude des trois étudiants en février 1991 ? Voici bien une quinzaine d'années que la bourgeoisie et les notables locaux (droite et gauche) avaient opté pour le développement de ce qui sera la nouvelle vocation de la Basse Normandie : nature, tourisme, loisirs. Les gestionnaires régionaux ont sacrifié — conjoncture aidante — la continuité industrielle, au profit de la touristification. Ainsi ont disparu les mines de Soumont, l'usine Treffimétaux, etc., tandis que se sont développés, de Deauville, avec son festival annuel du film américain, à Courseuilles, avec ses « bétons pieds dans l'eau », nombre de ports de plaisance, de golfs, d'hôtels, etc. Nautisme/loisirs pour le littoral et nature/loisir pour l'intérieur. Région verte, nombreux haras, randonnées ; Caen (UDF) voit se multiplier les hôtels, se construire un mémorial de la paix, promeut une nouvelle équipe de football et, en association avec Hérouville (socialiste) un

golf 18 trous, tandis qu'on projette un grand bassin de plaisance dans le centre de la ville. Pour asseoir cette politique, une desserte par ferry avec la GB et l'ouverture prochaine d'une deuxième ligne à Ouistreham à l'embouchure du canal. L'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires ne placent plus la Normandie, donc la mer, qu'à deux heures de Paris. Alors que dans le même temps la SMN est vouée à la fermeture et que sur l'autre rive du canal de l'Orne, RVI est vidé par secteurs au profit d'un site près de Lyon. Au choix national des gouvernements en place s'allie la volonté des élus locaux d'accélérer le processus d'un développement d'une Normandie verte.

Dès la première annonce de fermeture de la SMN, la droite, via tous ses notables, du député au simple conseiller anonyme, sera solidaire. Les journaux appellent « tous les élus... à manifester leur solidarité avec les salariés de la SMN et leurs organisations syndicales ». La SMN devient matière à consensus et l'on retrouve côte à côte dans un même élan pétitionnaire tous les élus, y compris « les rares » du PC. Réaliste, la droite peut d'autant plus être solidaire en ces mois électoraux qu'elle explique par son président de la chambre économique : « Le gouvernement qui est responsable en tant que seul actionnaire, doit prendre ses responsabilités». Tout comme pour le PC, mais pour d'autres raisons, cette annonce de fermeture pour 94 n'est pas du plus mauvais effet en cette veille d'élection... mais il n'en profitera pas beaucoup !

■ LE MALAISE DES ELUS SOCIALISTES

Les municipalités directement concernées par la fermeture du site sont socialistes. Elles ne comprennent pas ce qui leur tombe sur la tête. Il est vrai que l'affaire aurait pu être divulguée après les élection ! A quelques mois près... ! Le coup sera dur à encaisser ... mais moins que pour les familles concernées ! Après la confirmation de la fermeture par le PDG d'Usinor, en novembre 91, les socialistes argumentent : « les décisions ne sont pas prises par les politiques mais par les technocrates ». Autrement dit ils n'y sont pour rien, et ils relativisent l'attitude de leurs amis au gouvernement. Après la confirmation par E Cresson elle-même, ils « s'interrogent sur la façon dont cette affaire a été gérée politiquement. Il est toujours difficile de critiquer d'autant plus que ce sont mes amis, mais je me demande si Mme cresson a été bien informée » (le maire de Colombelles). Naïveté d'un élu de base broyé par ses amis au profit des intérêts supérieurs ? Décidément après G. Dufoix avec l'assassinat de milliers d'hémophiles (je suis responsable mais pas coupable), il semble que cette attitude devienne une manie dans les écuries socialistes. Bien que solidaires de leurs concitoyens et électeurs, les élus socialistes se verront bien souvent apostrophés ou hués lors des manifestations. On verra même le patron « montant » des socialistes locaux (maire d'Hérouville) se faire « accrocher » par un groupe de manifestants devant la préfecture et devoir s'enfuir, protégé par quelques militants politiques et syndicaux. Ainsi comme le note *Ouest-France* (20.1.92) lors du dernier rassemblement (10.000 personnes) : « Sous un arbre, à l'écart des manifestants, ils ont regardé partir le défilé sans y participer. Mauvais souvenirs sans doute ».

■ LE PCF

Il joue sur du velours. Il dénonce la casse de la sidérurgie, les connivences entre Usinor/Sacilor et le gouvernement socialiste. Son discours musclé, sans compromis, tourne autour de : « Une région se dresse... Le gouvernement est responsable... Ça ne peut plus durer, etc. ». S'il démonte la politique du gouvernement socialiste, alors qu'il ne l'a jamais censurée, c'est pour œuvrer à « changer de politique, à investir, muscler nos industries et produire français » (Non, il ne peut appeler à consommer français s'agissant d'une usine sidérurgique !). Pour cela : adhérer au parti ou voter pour la seule force d'opposition qu'ils disent représenter.

Leur gestion du conflit via la CGT ira dans ce sens : entretenir contre leurs adversaires socialistes un certain mécontentement (capital électoral). Lorsqu'ils font allusion à la « force » du rassemblement de tous ceux qui en ont assez, c'est pour une infâme opération pétitionnaire de récupération couverte par le maire PC de Giberville (commune proche du site de la SMN) au profit de leur patron local M. Bellet. Leur campagne électorale se fera sur fond de SMN qui sera présente sur toutes leurs affiches. Leur solidarité envers les travailleurs de la SMN : une affaire de bulletin de vote, mais aussi de survie idéologique liée au passé de l'usine. Ils animeront ainsi un meeting sur l'emploi et la SMN où la CFDT régionale leur servira de caution électorale.

Comme toujours et partout ailleurs, le PC n'appelera jamais à une réelle dynamique de lutte chez les travailleurs de la SMN ou de la région basse-normande. Le seul changement, est qu'il ne défend plus les travailleurs mais le peuple (leur peuple), façon lepéniste : « Contribuer à ce rassemblement, à l'union des forces de "notre peuple" », ou encore « Pour être plus forts, pour se défendre, plus fort pour s'en sortir, c'est tous ensemble dans la riche diversité de notre peuple..., etc ».

Le bilan globalement positif des pays de l'Est cher à G. Marchais oblige les staliniens français, après avoir défendu « les intérêts de la classe ouvrière » dans les années 50, à courir, en cette veille de l'an 2000, après « son peuple ».

La démagogie des « stals » va même jusqu'à proposer un référendum, irréalisable bien sûr, sur « l'avenir de la SMN ». Ne rions pas, cette démarche aura malgré tout le soutien... de la CGT-SNM. D'ailleurs Lajoinie, le 3 mars à Caen, résumera très bien l'attitude solidaire du PC : « Ce rassemblement... Il sera un temps fort de soutien aux 23 candidats présentés par

le PCF aux élections cantonales et à la liste "Normandie région respectée" présentée par M. Bellet »

■ SYNDICALEMENT VOTRE

Le 14 novembre alors que tout semble décidé, non seulement l'usine fermera en 94 mais 300 emplois seront supprimés en 92, la CGT ne peut s'empêcher de clamer : « la SMN doit vivre, la lutte doit s'amplifier... L'Union départementale va créer toutes les conditions de l'élargissement, du rassemblement et appelle à... ». Pas plus qu'à Renault où elle a négocié l'entrée des flics, pas plus que partout ailleurs où se jouent des milliers d'emplois, la CGT régionale ne dépasse le cadre du slogan radical. Pire, lors du saccage des locaux au siège parisien, elle recule et tente de casser le peu d'initiative des travailleurs en colère.

La CGT gère le conflit pour le compte du PC : grands rassemblement, grandes déclarations. Elle entretient les braises d'un mécontentement que celui-ci espère engranger au dépend des socialistes, aux élections. Lorsqu'elle appelle les travailleurs à une solidarité c'est pour une journée ou une action sans lendemain ni perspective. Tandis que dans le même temps de nombreuses entreprises régionales annoncent des licenciements (Technifil 45, Cibem 45, Solex 80, RVI 180), et que d'autres sont prévisibles à Bayeux (Danone, Preval), Alençon (Moulinex, Bocaviande), Cherbourg (Alcatel), Lisieux, Vire, etc. Tout cela sans solidarité autre que quelques lignes dans la presse locale.

La SMN, un symbole qui permet aux bureaucrates de masquer soit leur incapacité, soit leur volonté de ne rien entreprendre pour globaliser les luttes et les solidarité. Ici comme ailleurs ils s'érigent en défenseurs des intérêts des travailleurs pour mieux les disperser et faire passer les mesures d'austérité. Et que les militants de base, sincères au demeurant, arrêtent de nous (et de se) raconter des salades dialectiques !

Déjà dans les années 80 l'un des hommes de main (PC) avait agressé lors d'une manif, un militant anticapitaliste, alors employé à la SMN, et qui, avec un noyau de travailleurs, refusait les premiers licenciements et appelait à se battre contre les restructurations. Ce militant, J. Lamy, est aujourd'hui en prison pour s'être impliqué avec des non-syndiqués dans la lutte de RUFA. Là aussi les syndicats CGT et CFDT assuraient soutien et solidarité avec tous ceux qui luttaient...

■ LA CFDT

Oppositionnelle par rapport la la confédération, son attitude "clean" et responsable ne serait pas désavouée par Kaspar. Moins encore que la CGT qui maintient la pression pour le PC, la CFDT n'insufflera de dynamique de lutte. Si certains d'entre ses militants parlent « de nécessaire combat pour le maintien de l'usine en l'état », les limites de son action semblent fixées. Alors que la fermeture est confirmée par le PDG et par Cresson ; alors que les travailleurs (et sans doute ses militants) saccagent pour la deuxième fois les bureaux, la CFDT en est encore à « ce que nous visons c'est amener le gouvernement à démissionner F. Mer (le PDG) et imposer un nouveau président ». Alors que les travailleurs n'ont plus d'illusion sur les socialos au pouvoir, la CFDT se charge de les entretenir. Elle dénonce les responsables d'Usinor/Sacilor et leurs choix de rentabilité ; elle égratigne aussi le gouvernement et E. Cresson ; mais ce n'est en tous cas pas sur le terrain de la lutte et de son élargissement qu'elle œuvre.

Lors d'un meeting du PC sur l'emploi régional, par la voix de G. Robert, elle résume cette conduite : « Une large union s'est constituée autour du dossier de la SMN, et c'est du solide... ». Parle-t-il de l'union syndicale marquée par des divergences ? De l'union consensuelle avec tous les notables régionaux pour gérer au mieux le dossier ? Cette union sous-entendue n'est pas celle des travailleurs menacés de licenciement, ni celle des précaires ou chômeurs, en vue d'une rapport de force rupturiste et solidaire sur le terrain. Après plusieurs mois de lutte c'est un sentiment d'impasse qui prévaut. SMN symbole d'une lutte, certes, mais d'une lutte volontairement isolée.

MZ. Caen.

UN SERVICE D'INFORMATIONS ALTERNATIF

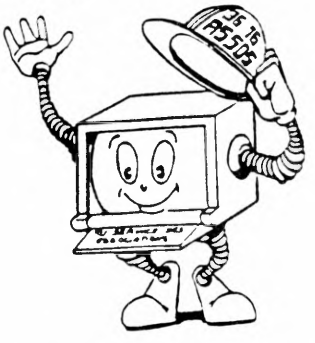

* annuaire
* calendrier
* sommaires de journaux
* communiqués
* messageries
* associations

Des milliers d'adresses, des dizaines d'événements mis à jour régulièrement

3616 ASSOS

CONSULTER

SAISIR

MODIFIER...

LE CONFLIT DES DOCKERS

Depuis cinq mois les dockers et manutentionnaires des ports français sont en lutte. Excepté à St-Nazaire, ils organisent des actions très diverses comme par exemple des manifestations, des saccages de Chambres de commerce et de l'industrie (CCI), des interventions lors de réunions patronales ou encore et surtout des grèves tournantes de 48 heures chaque semaine, paralysant ainsi les ports de l'hexagone.

C'est la modernisation (entendez par là : restructurations) de la filière portuaire qui est à l'origine de ce conflit, face visible de la politique économique entreprise par l'Etat et le patronat contre la classe ouvrière du secteur portuaire.

Avec l'Europe de 93, les bourgeoisies des pays de la communauté européenne se préparent à se livrer une nouvelle guerre économique sans merci dont les principaux perdants seront les travailleurs et leurs familles. Et pour cela, elles doivent restructurer les secteurs maritimes et portuaires qui sont des pôles important, voire même stratégiques, puisque c'est par eux que transitent principalement les marchandises de toute sorte et c'est également sur ces sites ou à leur proximité que l'on trouve une part importante de l'industrie (pétrochimie, raffinage, sidérurgie, etc. pour la France).

Ainsi la bourgeoisie a-t-elle trouvé un alibi pour moderniser sa filière portuaire : la « perte constante de compétitivité en volume et en *valeur* » (c'est bien là qu'est le problème pour la bourgeoisie !) des ports français allant « au bénéfice des concurrents », et en particulier à ceux « du Bénélux », dixit Quilès, ministre des transports, de l'espace, du logement et de l'équipement. Ajoutant en conséquence un coupable à cela : les dockers.

Cela vient de plusieurs faits. Tout d'abord, ils ont un statut spécial leur permettant de toucher, lorsqu'ils sont titulaires de la « carte G », une indemnité de chômage dite indemnité de garantie, quand ils sont présents à l'embauche et ne trouvent pas de travail. Ce statut, issu d'une loi du 6 septembre 1947 (qui ne devait durer que 10 mois) n'a jamais gêné qui que ce soit, ni le patronat, ni les différents gouvernements qui se sont succédés (il est basé sur l'intermittence dans la profession en raison de l'activité en dent de scie des ports.)

Ensuite du fait que la spécificité de la corporation ; bien que très liée au Parti Chauvin Français, idéologiquement mais aussi dans la croissance puis dans la baisse de ses effectifs, et qui bien qu'étant devenu au fil des années de plus en plus autarcique et corporative, elle a toujours eu des travailleurs ayant une conscience de classe. Ainsi elle s'est souvent retrouvée dans les conflits les plus divers (voir l'exemple de Fos-sur-mer début 91 où les dockers ont refusé de charger du matériel à destination de l'Arabie saoudite), parfois même à la tête de ceux-ci. Avec pour conséquence de faire des dockers un symbole de la lutte de classe du prolétariat au même titre que les sidérurgistes, les mineurs ou les ouvriers de Renault.

C'est pourquoi l'attaque des représentants français du Capital contre eux n'est pas sans arrière-pensées : il leur est nécessaire de commencer par eux. Car si ils remportent la victoire aux dépends des dockers, c'est tout un mythe qui s'effondre et ils auront alors les mains libres pour mettre en place une politique de casse qui ne sera que la suite de celle entreprise depuis quelques années à l'encontre du secteur maritime (construction et réparation navale, pêche, marine marchande) et de ses travailleurs. De plus, pour arriver à leur fin, ils jouent sur deux gros atouts : un gouvernement de gauche d'un côté et de l'autre une corporation où la CGT a le monopole syndical. C'est-à-dire que la bourgeoisie essaie d'attacher à sa politique d'autres travailleurs, notamment liés à des syndicats appartenant à certaines grandes centrales courroies de transmission du pouvoir, faisant ainsi passer des questions secondaires en priorité afin de jouer la collaboration de classe pour lutter et vaincre plus facilement les « affreux dockers ».

Ainsi elle pourra mensualiser les dockers (ce que, eux, refusent catégoriquement), chez qui le taux de chômage atteint en moyenne 30 % avec des pointes à 50 % dans certains grands ports, et en diminuer les effectifs en les faisant passer de 8300 à un peu plus de 4000 (ils étaient 14000 en 1980). Outre donc cette baisse des effectifs, cette mensualisation permettrait de diminuer les salaires et d'imposer, pour compenser cette perte, un système de primes qui feraient jouer la concurrence de ces travailleurs entre eux comme c'est le cas dans le privé et comme ça devient à la mode dans le service public ; et également, avec le temps, de les diviser politiquement. Car ce que la bourgeoisie veut, c'est la paix sociale totale dans les ports, et notamment chez les dockers, à l'image de la Belgique et de la Hollande où ils sont formés dès le plus jeune âge, sont en nombre réduit et ont une conscience quasiment nulle (pas de grève à Anvers où les dockers votent en majorité pour les fascistes flamands du Vlaams Block depuis 40 ans ; une seule grève de 7 jours en six ans à Rotterdam l'année dernière).

Pour l'instant, toutes les rencontres dans les ports et au secrétariat d'Etat à la mer n'ont rien donné, alors qu'au moment où ces lignes sont écrites le délai

limite (15 février) pour les négociations est dépassé.

On attend avec impatience la suite du conflit qui peut prendre une autre tournure maintenant que les élections sont terminées.

Cela ne manquera certainement pas de piment et obligera même, peut-être, les représentants français du capital à étaler au grand jour leurs projets et les véritables enjeux politiques et économiques qui en sont les causes et qui se trament derrière ce conflit qui est « l'arbre qui cache la forêt ». Tout ce que l'on sait c'est que le but final de cette « modernisation », c'est la privatisation à moyen ou à long terme (à l'instar de la politique menée par Thatcher en Grande-Bretagne il y a dix ans) des ports de l'hexagone qui permettra à la classe dominante d'extorquer toujours plus de plus-value sur le dos des travailleurs.

Un lecteur de Dieppe

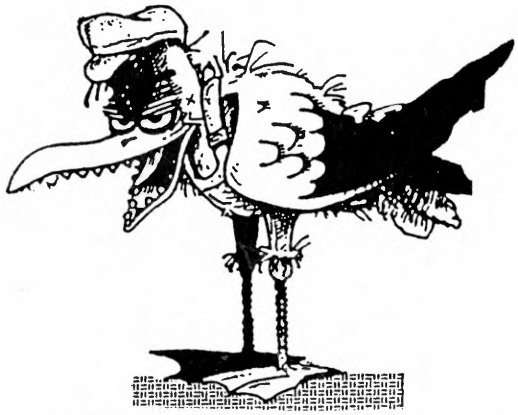

COLLECTIF LIBERTAIRE DU BOULONNAIS

Le Collectif libertaire du Boulonnais sort le premier numéro de son journal local, *La Mouette enragée*. Ce journal compte seize pages d'infos locales et d'analyses sur la situation dans le Boulonnais, et a pour titre : « Boulogne, l'envers du décor ». Prix : 7 F (+ frais de port).

***La Mouette enragée* c/o Caribou, BP 21, 62222 Saint-Martin-Boulogne.**

ANN

ACRATIE

AMERIQUE ? AMERIKKKA

Un Etat mondial vers la domination et l'aliénation généralisée

C'est le titre du nouveau livre paru aux éditions Acratie. les auteurs, honduriens, chiliens, haïtiens, français qui ont contribué à cet ouvrage, ont voulu montrer comment depuis 1492 et la Conquête, jusqu'à nos jours, l'actuel impérialisme US n'est que l'aboutissement monstrueux d'un Ordre mondial basé sur la terreur militaire, économique et idéologique. Cest « Ordre », c'est l'ordre consensuel de tous les Etats. Noam Chomsky répond : « Un siècle et demi après la Conquête, presque 100 millions d'être humains avaient disparu. cependant, célébrer est un mot étrange. Je ne crois pas que nous célèbrerions la prise du pouvoir par Hitler... ». Ce monde d'aujourd'hui, c'est la Dette des Pays du Sud, la guerre dite de « basse intensité », les ghettos noirs, portoricains et chicanos, c'est le massacre des dernières tribus indiennes, le choléra à Chimbote, la misère à Haïti, les escadrons de la mort, les assassinats des enfants de Rio, les relents de xénophobie, la paupérisation qui gagne les pays industriels ; c'est l'ordre des "Mac Donald", "Disney World", "Coca", ITT. Ce monde d'aujourd'hui c'est la tentative de pacification et de domination totale du monde par les USA.

Autant de thèmes traités dans cet ouvrage de 280 pages et qui coûte **130 francs à commander à DLE (Acratie) 20 avenue Weber, 93500 Pantin (port compris).**

VISAGES DE LA LITTERATURE PROLETARIENNE CONTEMPORAINE

Textes collectés et rassemblés par Philippe Geneste

Littérature prolétarienne : quel archaïsme ! Mettre à part ceux des écrivains qui sont des prolétaires relève-t-il d'une manie classificatrice ou est-ce la prise en compte d'une réalité artistique aux caractéristiques propres ? N'est-ce pas renouer avec des débats qui fleurent les années 1920-1930 ? Pour nous, il s'agit de faire entendre la voix des ouvriers, de certaines catégories de paysans, d'employés ou de marginaux qui, malgré de nombreuses prophéties, n'ont pas disparu de la société en tant que composantes des classes exploitées. Le nombre des œuvres écrites par des prolétaires ne cesse de se multiplier sur le terreau des grands ancêtres, Istrati, Guilloux, London, Ramuz, Martinet, Malva, Gorki, Hamsun, Lo Johanson... Certains auteurs plus ou moins récentes, ont fait bouger des frontières éditoriales : H. Vincenot, C. Michelet, Jacques Heliaz, Letessier, Mehdi Charef, T. Metz. Une société en manque d'identification et en pleine crise morale cherche aujourd'hui ses racines paysannes comme elle cherchera demain ses identités ouvrières. Aucunement un essai, cet ouvrage propose un ensemble de textes écrits par "ceux d'en bas", textes venus de France, d'Angleterre ou d'Allemagne. Des débats, des prises de position, des analyses aussi sont relatés, qui rendent compte de l'actualité vivante d'une littérature souvent tenue dans l'ignorance du grand public.

150 pages, 90 francs (port compris). Les soucripteurs recevront le livre courant avril.

LES TEMPS NOUVEAUX 1895-1914

Un hebdomadaire anarchiste au tournant du siècle

Carole Reynaud-Paligot

1895-1914 : la Belle Epoque de l'anarchisme ! De quoi faire pâlir d'envie les militants d'aujour-d'hui : des salles bondées où se pressent hommes et femmes venus entendre les orateurs, une réelle implantation dans le mouvement ouvrier et les organisations syndicales, de vives sympathies au sein des milieux d'avant-garde artistiques et littéraires... Mais aussi une presse active : en effet, à défaut d'organisation structurée, ce sont les journaux anarchistes qui ont traduit concrètement ce que le mouvement comportait d'essentiel. Les Temps nouveaux de Jean Grave et son équipe, soutenus par Kropotkine et Elisée Reclus, furent au tout premier plan : ils témoignent de l'éternel refus des anarchistes de se résigner à l'injustice, à l'oppression, à tout ce qui freine l'épanouissement de l'homme, en proposant une alternative libertaire...

120 pages 70 francs.... à la même adresse.

ELECTIONS

ON NE FAIT PAS DU NEUF AVEC DES VIEILLES CRAPULES

Comme à Giscard avant eux, la morale a porté le coup de grâce au PS et à Mitterrand. En matière de gestion économique cela fait bien longtemps qu'il n'y a aucune différence entre la droite et la gauche et que les gens, électeurs ou non, le savent. Il restait l'idée d'une certaine moralité, d'un brin d'humanisme, collés à l'image des socialistes ; maintenant c'est fini, tous pourris ! Cette constatation élémentaire, qui fume le terrain du FN au même titre que l'exclusion sociale qui se développe à grande vitesse, est maintenant largement répandue. L'ennui c'est que le vote "protestataire" émis n'indique nullement un renouveau, ni sur le plan de la moralité ni sur celui de l'économie. En effet, ce n'est pas intrinsèquement tel ou tel parti qui est pourri mais bien le pouvoir qui est source de corruption ; et ceux qui ont recueilli les votes "protestataires" ne font que rechercher des biais pour y parvenir ou y rester d'une manière ou d'une autre, en essayant d'échapper au discrédit qui frappe les forces traditionnelles. Et de toutes les façons, tous ont la même vision de la gestion économique : augmenter les profits capitalistes.

La loi sur la décentralisation mise en place par Gaston Defferre, ne remettant nullement en cause le système jacobin, a eu les effets que l'on pouvait attendre : en transférant des sommes énormes à de nouvelles assemblées et aux notables régionaux, elle a été un des vecteurs des "affaires" qui ont secoué le régime, multipliant le système des prébendes et donc des malversations et des détournements. Elle a offert quelques milliers de postes supplémentaires d'élus à une fraction de la classe politique renouvellée et mal implantée dans les structures traditionnelles des cantons et des communes encore sous la coupe de la vieille classe politique rad'soc, gaulliste et SFIO issue des 4èmes et 5èmes Républiques. Le PS, tardivement implanté, avait un lourd déficit dans ces postes intermédiaires. En s'emparant de l'Etat il s'est, en 10 ans, comporté comme "les copains et les coquins", distribuant partout des postes à ses créatures.
Génération écologie n'est qu'une variante de la politique politicienne ; déjà Brice Lalonde change d'avis d'un jour à l'autre sur la proportionnelle. L'hétérogénéité du regroupement laisse deviner des lendemains épiques. Ses gens ne sont pas nouveux : ils sont fortement liés, pour la plupart, aux partis traditionnels ; ils n'ont simplement pas trouvé leur place, ou mal, dans les instances intermédiaires et dans des formations politiques (surtout le PS) dont le discrédit ne leur laissait guère espérer pouvoir s'y mieux placer. Seuls les Verts, pour la plupart, ne sont pas issus de la petite notabilité ; reste à savoir maintenant comment ils digèreront leurs succès et comment ils résisteront aux tentatives de les casser qui ne manqueront pas de se poursuivre ; entrant ainsi dans la cour des grands, les pesanteurs bureaucratiques et magouilleuses déjà présentes, ne feront que se renforcer donnant ainsi encore plus de poids aux arrivistes et aux environnementalistes. Nous verrons bien.

La politique-spectacle étant ce qu'elle est, il faut bien que ses metteurs en scène trouvent, pour chaque représentation, les mots qui nous disent combien le show fut de qualité : du jamais vu, mesdames et messieurs ! Un nouveau paysage politique est apparu ! Du grain à moudre pour que le prochain spectacle s'avère encore plus palpitant et que les spectateurs prennent leurs billets d'avance. C'est ce qui nous fut vendu le soir et le lendemain des élections. Mais dès le surlendemain les clameurs se firent murmures et d'autres événement occupèrent les Unes. C'est qu'une fois le spectable vanté, il n'y avait plus grand chose à en dire. Les résultats des cantonales, sur lesquels on glissait savoureusement, tempérèrent largement l'émerveillement devant un pseudo nouveau paysage politique ébauché par les régionales. Il faudra attendre la semaine suivante pour que la *Commedia del arte* qui s'est jouée lors des élections des présidents de région réveille un peu les plumes endormies des chroniqueurs en mal de sensations.

Il convient maintenant de s'interroger sur les possibilités de réussite de tentatives de recomposition d'une force de gauche sur les marges d'un PS en déclin, et que ne manqueront pas de tenter reconstructeurs et rénovateurs, chevènementistes, Cambadélistes, ex-gauchistes, AREVistes, écolos divers, Génération triste Lalonde, etc. Chacun bien sûr, fidèle en cela aux traditions bureaucratiques, léninistes, entristes, partidaires, jacobines, tentera d'en être l'axe et le moteur. Souhaitons-leur bien du plaisir car si ce conglomérat se compose de pas mal de gens dans le demi-monde de la politique, il y aura peu de place à prendre pour diriger ce nouveau regroupement et le représenter institutionnellement ; il y a fort à parier qu'il ne dépassera guère les capacités de feu le PSU. Pour s'ancrer politiquement il faut à une nouvelle force politique, représenter socialement quelque chose de dynamique. Or, ni la classe ouvrière traditionnelle, ni la nouvelle classe ouvrière précarisée et morcellée, ne porte ses suffrages sur eux, et ils ne peuvent espérer les conquérir, tant les "solutions" qu'ils leurs propose sont inexistantes . Représenter une nouvelle classe montante qui ne trouve pas sa place dans la politique actuelle en refaisant le coup du PS après 68, dans les années 70 ? Rien n'en indique l'émergence dans la société française actuelle. Et de toutes les façons, ces gens-là, grosso modo, sont issus des couches intermédiaires qui ont construit le PS : morcellées elles-aussi et déçues certainement, mais plus porteuses d'avenir.

Et puisqu'il faut commenter, commentons : l'électorat ouvrier n'est majoritaire que chez les Verts et au PC (chez les deux ce sont les employés qui viennent en second). Les professions intermédiaires, les employés et les femmes à la maison forment encore le corps électoral (mais singulièrement vieilli) du PS. Quant à GE il séduit à égalité cadres supérieurs, profesions libérales, employés, couches intermédiaires... et ouvriers... Tout un programme. Bref, c'est bien les déception des nouvelles classes moyennes qui est à l'origine de la débacle du PS et de l'émiettement électoral. Quant au FN s'il attire toujours les artisans et les chefs d'entreprise, il fait une percé chez les ouvriers ; mais probablement davantage cette partie de la classe ouvrière que le RPR a perdu que celle qui a lâché le PC ou le PS et qui se retrouve soit aux Verts soit s'est réfugiée dans l'abstention.

JPD

DELOCALISATION : AU-DELA DES APPARENCES

La dernière trouvaille des socialistes pour emmerder le monde s'appelle délocalisation. Ne vous squatter pas les neurones à chercher dans le Larousse, le mot n'existe pas. Les lettrés appellent ça un néologisme. Ce mot a été créé pour les besoins de la cause gouvernementale. En gros, la manoeuvre consiste à envoyer hors Ile-de-France 30 000 emplois publics ou para-publics. A entendre le boss de Matignon, c'est primordial pour la France. Tu parles, Charles. CRESSON nous prend vraiment pour des demeurés. Comment nous faire avaler l'urgence du déménagement de ces 30 000 emplois alors que dans le même temps le gouvernement autorise la création de 45 000 emplois dans le secteur SEINE-RIVE GAUCHE. Quelque chose nous échappe. Ne serait-il pas préférable de créer ces 45 000 emplois hors Ile-de-France ? A notre avis, la solution est trop simple pour avoir été retenue par les technocrates ministériels quand on sait que ceux-ci on un mot d'ordre commun : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Quand la droite lançait ce type d'opération, elle appelait ça "*décentralisation*" . Les socialistes ne pouvaient décemment pas prendre le même mot pour faire la même chose[1] autrement les français s'apercevraient qu'il n'y a pas de différence entre la droite et la gauche. Déjà qu'un fort pourcentage d'électeurs s'abstient si en plus ceux qui continuent à remplir leur "*devoir électoral*" n'arrivent plus à différencier la droite de la gauche, les candidats vont ramer comme des malades.

Donc, les malfrats du gouvernement veulent transférer, dans un premier temps, 30 000 emplois d'Ile-de-France dans d'autres régions. La volonté est louable mais regardons le problème dans certains de ses détails qui ne manquent pas d'importance pour les salariés concernés.

L'EFFET SUR LES REGIONS

La précipitation qui préside à cette opération de délocalisation va coûter quelques milliards de francs. Ca représente un bon paquet de parties de flipper.

CRESSON, dans sa volonté de prendre tout le monde de vitesse, a affecté des entreprises ou des services ministériels dans des villes qui, prises de court, n'ont pas prévues cette éventualité. Personne n'ignore que les caisses de l'Etat sont vides et, de ce fait, elles ne pourront pas financer l'opération. Les dirigeants des entreprises concernées connaissent cette situation financière et ils ne se feront pas prier pour marchander avec les collectivités locales (régions, départements, villes et communes) pour obtenir des faveurs ou des facilités aussi diverses que variées. Terrains fournis gracieusement, bâtiments mis à disposition pour des loyers modiques, réductions des taxes locales, subventions exceptionnelles ponctuelles ou durables, sont autant d'éléments qui ne seront pas sans influence sur les impôts locaux. Et encore nous n'abordons pas la question d'éventuelles pénuries en logements sociaux pour recevoir les salariés délocalisés et leur familles. Encore une fois, c'est avec nos salaires qu'ils financent leurs lubies.

L'EFFET SUR LES ENTREPRISES DELOCALISEES

L'annonce des délocalisations n'a pas surpris que les salariés. Les dirigeants des entreprises concernées n'ont été informés que par les média et ils n'ont pas apprécié que leurs ministères de tutelle les traitent comme eux même traitent leurs salariés. Cette opération annoncée fin 1991 doit être mise en oeuvre dès septembre 1992 pour certaines entreprises. Les budgets 1992 étaient déjà adoptés et ils ne prévoyaient pas ces dépenses; depuis, c'est un peu l'affolement dans les services financiers. Ajoutons que ces déménagements se feront au détriment des projets programmés depuis longtemps ou en cours d'exécution sans compter la multitude de problèmes techniques liés à la précipitation du départ. La bonne santé des entreprises tant prônée par les socialistes va en prendre un coup dans les gencives.

Ainsi, le C.E.V.[2] a appris qu'il doit s'installer à Istre dans les Bouches-du-Rhone. La reconstruction des installations coûtera entre 1 à 5 milliards de francs. Qui va payer ? Bonne question mon cher Watson mais personne ne répond sur 3615 Matignon. Quoique, tout dernièrement, le C.E.V. ne serait plus délocalisé mais le personnel reste méfiant.

(1) - Ce vocabulaire qui fluctue selon l'appartenance politique n'a pas été innové avec les délocalisations. Ainsi, par exemple, la rigueur de la droite est devenu l'austérité de la gauche.

(2) - C.E.V. = Centre d'Essais en Vol de Brétigny .

(3) - C.T.B.A. = Centre Technique du bois et de l'Ameublement.

(4) - C.N.A.S.E.A. = Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

Ainsi le C.T.B.A.[3] venait de terminer pour 80 millions de travaux quand il a appris qu'il allait être délocalisé.

Ainsi le C.N.A.S.E.A.[4] vient a dépensé plusieurs millions de francs pour des travaux d'aménagement des bâtiments au siège d'Issy-les-Moulineaux.

Pour le C.T.B.A. et le C.N.A.S.E.A., c'est une perte sèche.

Ainsi le C.E.M.A.G.R.E.F. est installé sur 13 ha. de terrain à Anthony (94) "*qui constitue un morceau de choix pour les promoteurs. Mais la vente de ce terrain ne représente pas la moitié du coût de transfert. En effet, il y a sur le site d'Anthony des installations lourdes non transférables, dont certaines sont toutes neuves, (comme le tunnel d'essai de camions frigorifiques par exemple). Ces installations coûtent for cher, et leur reconstruction à Clermont-Ferrand ou ailleurs ne permettrait pas de retrouver le niveau d'activité actuel*"[5].

Donc les entreprises sont obligées de bâtir de nouveaux budgets, de prévoir de nouveaux planning de travaux et, surtout, de planifier un déménagement de manière impromptue, sans budget et sans point de chute précis. Pour les organismes de recherche le problème est plus épineux car il sera nécessaire de reconstituer les équipes de recherche désorganisées par ceux qui n'accepteront pas de suivre leur entreprise. Or, si on en croit les salariés du C.N.E.T.[6] qui ont vécu cette situation voici quelques années, pour qu'une équipe de recherche désorganisée retrouve son niveau antérieur, il faut plusieurs années voire même une décennie.

Le C.I.A.T.[7] prévoit le financement de l'installation dans les villes d'accueil par la vente des possessions immobilières parisiennes des entreprise délocalisées. Ce sera un bien mauvaise opération pour elles car le marché immobilier parisien a baissé d'environ 20% l'année passée et la brusque arrivée d'un grand nombre d'immeubles va surement accélérer cette déflation. D'un autre coté, cette baisse n'est pas néfaste pour les loyers parisiens. Au contraire. Par contre, les budgets des entreprises vont s'en ressentir.

Ajoutons à ces éléments le temps que durera le déménagement sera autant de manque à gagner car se sera du temps non travaillé, auquel il faut ajouter le coût des plans de licenciements, les dysfonctionnements inévitables, etc..., et vous aurez un tableau pas piqué des hannetons pour les années à venir.

LE LOGEMENT SOCIAL

Un des arguments de CRESSON est de profiter des délocalisations pour résorber la crise du logement en région parisienne. Les immeubles libérés seront transformés en logement sociaux et, quand cette transformation s'avérera impossible[1], ils seront revendus pour que l'argent dégagé puisse financer des programmes de construction de logements sociaux.

Certains dirigeants d'organismes délocalisés ont fait remarquer que la vocation de la structure qu'ils ont en charge de gérer au nom de l'Etat n'est pas la gestion d'un parc de logement. CRESSON, évidemment, n'en a rien à cirer.

Puisqu'il est question de résorber le déficit en logement social sur la région parisienne, point n'était besoin de lancer cette opération de délocalisation. Il existe plusieurs dispositions législatives permettant de résoudre les besoins locatifs parisiens. Malheureusement, ils ne sont pas utilisés.

La première de ces dispositions est la loi de réquisition des logements libres. Toutes les collectivités locales (communes, départements et région) ont refusé d'appliquer cette loi. Ce refus a été mis en évidence lors des luttes des mal-logés lorsqu'ils occupèrent la Place de la Réunion (Paris 20ème) ou le 133 Quai de la gare (Paris 13ème) ou quand ils réquisitionnèrent des logements vides à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Aussi bien la droite à Paris - soutenue à l'occasion par le P.S. - que le P.C.F. à Champigny-sur-Marne n'ont pas voulu faire application de la loi sur les réquisitions de logements libres alors que des milliers d'appartements sont vides d'occupants dans la région et alimentent une spéculation éhontée.

Une deuxième disposition législative pourrait être développée. C'est la "*contribution des employeurs à l'effort de construction en faveur des travailleurs*" plus connu sous le nom de "*1% patronal*". Cette disposition instaurée après la deuxième guerre mondiale, a subit de nombreuses attaques des gouvernements de droite et de gauche qui se sont succédés à la tête du pays depuis 20 ans. Le "*1% patronal*" est une charge sociale sur les salaires qui est descendu à près de 0,6%. De plus, une bonne partie des fonds du "*1% patronal*" est utilisée sous forme de prêts aux salariés pour qu'ils accèdent à la propriété.

Si la volonté gouvernementale est de lutter contre la pénurie de logements, qu'il mette en application la la loi de réquisition, qu'il ramène le "*1% patronal*" à son niveau initial en faisant en sorte qu'il soit utilisé pour la construction de logements sociaux à bas loyer sans commettre ces immenses cités ghettos. Les syndicats peuvent aussi exercer des pressions non négligeables en la matière. Les Comités d'Entreprise ont un droit de regard sur l'utilisation du "*1% patronal*". Les C.E. peuvent obliger les employeurs à utiliser ces fonds uniquement pour les

(5) - CEMAGREF = Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts. Texte extrait du dossier de presse du Comité d'Action contre le Transfert du CEMAGREF d'Antony.

(6) - C.N.E.T. = Centre National d'Etudes en Télécommunications.

(7) - C.I.A.T. = Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire. C'est cette structure qui détient la haute autorité pour les délocalisations.

(1) - Certains organismes comme l'E.N.A. ou le C.I.R.A.D. occupent des hôtels particuliers.

locations et non pour financer l'achat de pavillons ou d'appartements. Le "1% patronal", par sa vocation de départ, est un budget social et, de ce fait, il ne doit pas être utilisé pour la constitution de patrimoine serait-ce celui des salariés.

L'EFFET SUR LE CHOMAGE

Dans l'absolu nous ne pouvons pas être opposés à la création de milliers d'emplois dans les régions mais si c'est au prix d'une montée du chômage en région parisienne le jeu ne se présente plus sous le même aspect. Cette affirmation n'est pas gratuite. Il faut être conscient que, selon les organismes, 10% à 40% des salariés concernés ne suivront pas leur entreprise. Donc, dans un premier temps, une montée du chômage est à prévoir en région parisienne.

La logique voudrait que ces emplois libérés et expédiés dans les régions soient occupés par des travailleurs des villes d'accueil. Ce sera vrai mais partiellement.

Ainsi le ministère de la recherche a annoncé qu'il voulait profiter des délocalisations pour restructurer les organismes concernés et réduire les effectifs de 5%. N'allez pas croire que les autres ministères ne suivront pas l'exemple. L'occasion est trop belle pour la laisser passer sans réagir.

Là non plus ce n'est pas une affirmation gratuite et nous citons nos sources. CRESSON, pour coordonner l'ensemble de l'opération, à nommé un président à la mission "*DELOCALISATIONS PUBLIQUES*"; il se nomme André RAMOFF. Ce sbire gouvernemental a pondu une lettre pour les ministères ayant sous leur tutelle des organismes délocalisés. Que lit-on dans cette lettre ? Plein de choses bien sur, mais surtout le troisième volet du projet qui nous intéresse pour le moment et que nous livrons à votre sagacité dans l'encart en fin de texte

Quand nous entendons parler de "*plan de modernisation*" et "*d'effectifs en surnombre*" nous craignons le pire.

En reliant ce texte aux déclarations de Hubert CURIEN, ministre de la recherche, l'objectif devient plus clair : les emplois libérés par les salariés refusant de quitter la région parisienne ne seront pas tous transférés en province. C'est de cette façon que CRESSON lutte contre le chômage.

D'un autre coté, il est naturel qu'un salarié travaillant à Paris désire retrouver sa région natale. Beaucoup espèrent satisfaire ce désir avec les délocalisations. Seulement il y a un os de taille. Rien ne dit que ce salarié voit son emploi délocalisé dans sa région d'origine. Bien sur CRESSON a annoncé la création de bourses d'emplois pour répondre aux demandes des provinciaux intéressés pour quitter la région parisienne. L'intention est louable mais nous sommes on ne peut plus sceptiques à cause de ce qui suit.

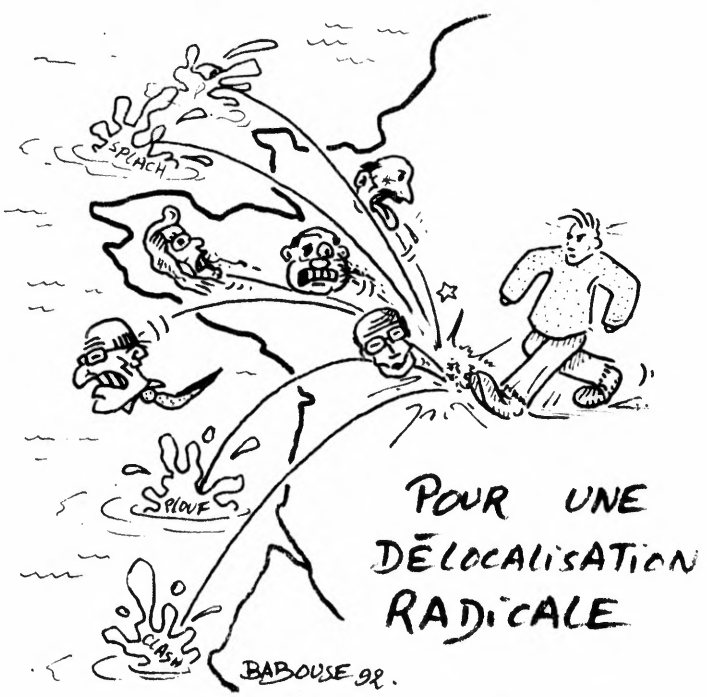

Le C.N.R.S. disposait d'un serveur minitel dans lequel il existait une bourse d'emploi interne. Depuis l'annonce des délocalisations la bourse de l'emploi du C.N.R.S. a été supprimée par la direction.

CRESSON a déclaré à grand renfort de presse qu'il sera fait appel au volontariat pour les salariés de la fonction publique. Il faut être conscient que ces salariés peuvent tous subir ce que l'on appelle "*les mutations d'office*". Avec ce qui précède on peut en douter surtout en retenant les déclarations du même Hubert Curien qui signalait au journal LE MONDE que les fonctionnaires de la recherche seront sollicités pour partir; ceux du C.N.R.S. seront très sollicités et s'ils refusent ils ne pourront plus percevoir leur rémunération et seront licencié conformément à l'article 241 du statut du C.N.R.S.[1].

D'autre part, ce transfert d'entreprise hors Ile-de-France va provoquer des cassures familiales importantes et dramatiques. Pour ceux qui ne suivront pas leur entreprise, c'est le chômage assuré pendant quelques mois et pour les autres, c'est le chômage assuré pour le conjoint qui aura démissionné de son entreprise. Les salariés de l'O.N.F.[2] de Paris ont calculé que 75% des conjoints étaient salariés hors de la fonction publique et qu'ils ne pourront pas profiter des bourses de l'emploi annoncées par CRESSON. Ces conjoints vont être sans emploi dans les villes d'accueil et iront grossir les listes des A.N.P.E. locales.

Pressés de pouvoir utiliser ces délocalisations pour leur prestige politique, certains maires de villes d'accueil n'hésitent pas à proférer des monstruosités. Ainsi, Pierre Mauroy, maire de Lille, à déclaré aux salarié de l'I.N.P.I.[3] que les conjoints des salariés délocalisés seraient prioritaires pour la recherche d'un emploi et passeraient même avant les chômeurs locaux. Voilà qui va réjouir les lillois.

(1) - C.N.R.S. = Centre National de la Recherche Scientifique.

(2) - O.N.F. = Office Nationale des Forêts.

(3) - I.N.P.I. = Institut National de la Propriété Industrielle.

FINALITE REELLE DES DELOCALISATIONS

Nous venons de voir que l'ensemble de cette opération ne tient pas la route aux niveaux financier, scientifique, technique et pour la création d'emploi. Donc, il faut chercher les vrais raisons ailleurs.

Quand on sait que les villes d'accueil sont majoritairement gérées par des socialistes ou par des maires de la majorité présidentielle ça devient un peu moins opaque. Il n'est pas difficile de conclure que l'ensemble de cette affaire n'est qu'une vaste opération électorale.

La France entre dans une nouvelle période électorale de plusieurs années. En 1992 l'effet d'annonce des délocalisations va peut être permettre aux socialistes de limiter les dégâts pour les élections cantonales et régionales. Les premiers déménagement d'entreprises sont programmés pour septembre 1992 et le rythme de croisière des transfert sera atteint début 1993. L'arrivée de ces entreprises dans les régions servira d'argument-massue aux candidats socialistes pour les élections législatives de 1993. D'après le relevé de conclusions de la réunion du C.I.A.T. de janvier, les entreprises citées devront être installées sur leur nouveaux sites pour 1995. Cette année sera celle des élections présidentielles. Pas mal joué, n'est pas.

LA RIPOSTE

Dès l'annonce de ces mesures les organismes concernés ont initié une structure de lutte appelé "*Collectif contre les délocalisations*"(1). Créé par des délégations de 12 organismes, il en compte actuellement près de 70. Les sont représentés soit par des sections syndicales ou des intersyndicale, soit par des salariés mandatés par des A.G. du personnel, soit par des délégués de collectifs d'entreprise contre les délocalisations. Lors des votes, il n'est accepté qu'une voix par organisme.

Animé par un secrétariat qui se défend d'avoir un rôle dirigeant, le collectif a organisé quatre manifestations dans les rues de Paris, tenu des conférences de presse, rédigé des argumentaires, ouvert un serveur minitel, interpellé les hommes politiques de tous bords et assure la circulation de l'information sur son activité et sur les actions dans chaque organisme. Ainsi l'O.N.F. et le C.E.M.A.G.R.E.F., le C.N.A.S.E.A.(2) et le S.C.E.E.S, tous exposants au salon de l'agriculture, ont donné des liasses d'invitations gratuites au collectif pour y manifester. Ils ont obtenu une entrevue avec Mermaz, ministre de l'agriculture, le 10 mars. Ainsi de C.N.E.D.(3), qui gère les études de 50 000 élèves sur la France entière, a cessé le travail 6 jours, grève interrompue par les congés scolaires. Ainsi l'I.N.P.I. a manifesté devant CHIRAC quand il inaugura la rue Saint Pétersbourg, etc...

La tâche de ce collectif est très compliquée. Il tient le rôle d'une coordination mais à la différence de ce qui s'est passé pour la S.N.C.F. ou les infirmières, son aire d'intervention n'est pas restreint à une profession où à une entreprise. Les délocalisations concernent aussi bien des salariés de la fonction publique (C.N.R.S., O.N.F., etc.) que des salariés soumis au code du travail (C.T.B.A., S.E.I.T.A., etc.), elles touchent soit des entreprises entières (CEMAGREF, C.T.B.A.,...), soit des équipes de chercheurs (I.N.R.A.(4), C.N.R.S.,...), soit des services de ministère (Services techniques de l'urbanisme du ministère de l'équipement, service des visas du ministère des affaires étrangères, services des études statistiques du ministère du travail,...).

Dans ce cas, les mobilisations sont difficiles à organiser d'autant plus que certains organismes savent qu'ils doivent déménager dès la rentrée de 1992, que d'autres savent où ils doivent atterrir sans connaître l'échéance et que d'autres encore attendent de savoir où et quand il devront aller s'ils doivent y aller un jour.

Le problème se corse encore avec le black out presque totale de l'ensemble de la presse sur la réalité des délocalisations, sur le bourrage de crâne des ces mêmes média pour les fameux plans sociaux d'accompagnement et sur l'enthousiasme de la presse régionale.

Donc, bien des écueils sur le chemin de ce collectif. Il ne se laisse pas abattre pour autant devant l'énormité de la tâche. Pour le moment il n'a pas trop d'histoire avec les confédérations nationales. Bien sur, la C.F.T.C. et la C.F.D.T. le soutiennent officiellement mais les coups en douce sont connus. Les sections d'entreprises de ces deux confédérations veillent au grain et ça s'engueule sec dans les locaux fédéraux.

A l'issue des quatre manifestations organisées par le collectif, des délégations ont été reçues par des sous-fifres du cabinet de CRESSON. Ces hauts fonctionnaires ont accepté de recevoir que les syndicats mais ceux-ci ont intégré des membres du collectif dans leur délégation. A chaque fois ces séides gouvernementaux on voulu n'aborder que les problèmes liés au plan social d'accompagnement alors que leurs interlocuteurs voulaient intervenir sur le principe des délocalisations. Dialogue de sourd qui s'est conclue à chaque fois par le départ des délégations.

(1) - Collectif contre les délocalisations, 2 boulevard de LATOUR MAUBOURG, 75007, PARIS; Téléphone : 49 55 60 00; FAX : 47 05 81 38; MINITEL : 3614 CHEZ*COLLECTIF.

(2) - S.C.E.E.S = Service Central des Etudes et Enquêtes Statistiques

(3) - C.N.E.D. = Centre National d'Enseignement à Distance.

(4) - I.N.R.A. = Institut National de Recherche Agronomique.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

Bien sur, nous sommes conscient que ce texte va rendre perplexe les lecteurs des provinces. Les implications des délocalisations sont nombreuses et chaque jours de nouvelles sont mises à jour.

Le point de vue exprimé dans ce texte est celui du rédacteur qui vit cette situation. Dans les années passées il a souvent manifesté en solidarité avec les luttes pour la sauvegarde de l'emploi en province (Joint français, Larzac, sidérurgie lorraine,...). Il y a quelques années le slogan qu'il scandait dans les rues de la capitale pour d'autres il le crie aujourd'hui pour lui :

Ce collectif fonctionne depuis cinq mois et garde une volonté farouche pour vaincre. Son seul et unique but est la suppression de l'ensemble des l'opérations de délocalisation. Dernièrement il a lancé une pétition destinée à Mitterrand et rédigée de telle manière qu'elle puisse être signée par tout le monde et non pas seulement par les salariés des entreprises concernées. Cette pétition sera portée à son destinataire à l'issue d'un rassemblement prévu pour le 17 mars et une manifestation prévue début avril viendra quérir la réponse de Mitterrand.

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS

BERNARD
Champigny, le 6 mars 1992.

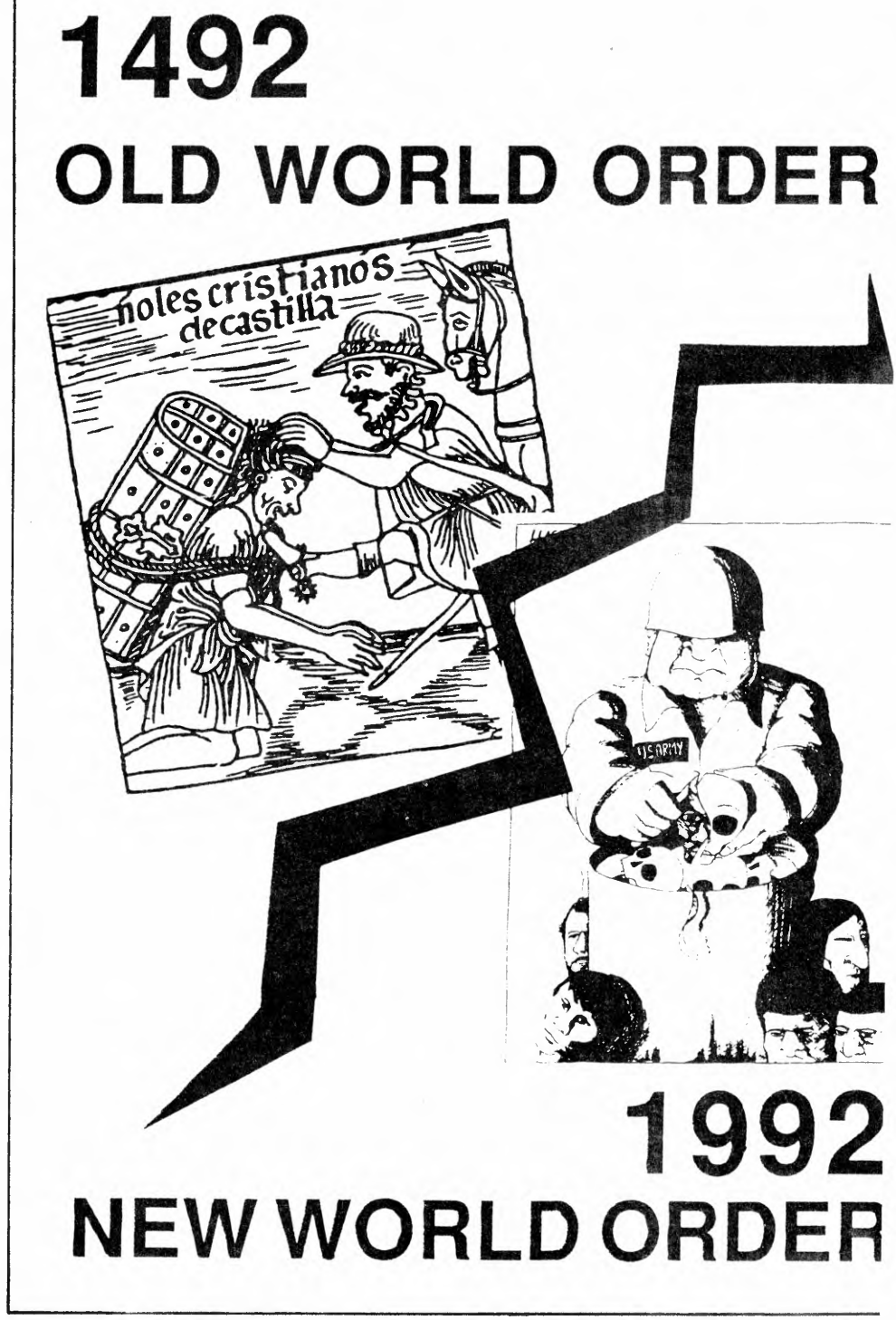

Le troisième volet du cahier des charges pourrait regouper, de manière thématique, les conséquences du transfert sur les activités et le développement de l'organisme :

* impact structurels : plan de modernisation, programmes d'équipement, redéploiement...
* impacts conjoncturels : effectifs en surnombre, formation professionnelle, dysfonctionnement des activités...
* incidences budgétaires.

GRANDE-BRETAGNE

OU L'ON REPARLE DE LA POLL TAX

Courant alternatif s'est déjà largement fait l'écho des luttes contre la Poll Tax en Grande-Bretagne (voir n°4 et 11), cette taxe d'habitation par tête qui a provoqué émeutes et résistance de masse et a joué un rôle dans l'éviction de Thatcher. La bourgeoisie anglaise a dû reculer mais elle n'a pas dit son dernier mot

■ PAS D'AMNISTIE

Michael Heseltine, secrétaire d'Etat à l'environnement, a donné aux municipalités trois fois plus de temps pour poursuivre en justice les millions de personnes qui refusent de payer l'impôt depuis deux ans alors même que la Poll Tax doit être supprimée.

Le *Daily Mail*, journal conservateur, écrit dans son édition du 24 janvier :

«... Dans les jours à venir, le gouvernement va se donner les moyens d'en finir avec la faille juridique à propos de l'utilisation de données informatiques qui a plongé les tribunaux dans le chaos. On espère ainsi collecter beaucoup plus d'argent que prévu et abaisser les montants pour les familles menacées d'avoir à compenser un énorme déficit... »

Heseltine a décidé d'agir suite aux avertissements angoissés des municipalités signalant qu'elles ne pourraient bientôt plus entamer de poursuites que contre une très petite proportion de « mauvais payeurs » dans les délais de prescription de deux ans prévus par la loi.

D'où leur prolongation à six ans !

Heseltine a déclaré au Parlement qu'il ferait appliquer la loi et qu'il n'y aurait pas d'amnistie pour les mauvais payeurs.

« Au premier avril 1992, nombre de ceux qui n'ont pas payé espéraient s'en tirer. Maintenant les poursuites vont continuer ».

■ FAIRE RESPECTER LA LOI ET L'ORDRE

La deuxième offensive vient de Kenneth Baker, secrétaire à l'Intérieur, qui veut reboucher la brèche ouverte en janvier dernier quand des magistrats du Suffolk ont jugé que les preuves fournies à partir de données informatiques n'étaient pas valables.

Suite à cette décision, des procès ont tourné court à Gravesend, Guilford, Swindon, Liverpool et Londres. Des magistrats de Nottingham ont du ajourner 3000 cas de poursuite jusqu'en mars. L'association qui représente plus de 6000 trésoriers-comptables municipaux a averti que si l'on ne faisait rien, il y aurait une très forte augmentation des taux de Poll Tax en avril 1992.

A Whitehall (quartier des ministères de Londres), on a aussi « peur que les gens se servent d'une telle jurisprudence pour refuser de payer d'autres charges comme par exemple les factures d'électricité... »

La lutte contre la Poll Tax, qui était retombée suite au recul de la bourgeoisie anglaise, pourrait donc bien trouver un second souffle. Car ceux qui n'ont pas payé et pensaient « s'en tirer à bon compte », comme le dit le gouvernement, vont se trouver à nouveau confrontés avec un Etat qui non seulement a du mal à avaler un échec cuisant mais ne peut accepter une quasi banqueroute financière.

Jusqu'à présent, ni les huissiers, ni l'emprisonnement de dizaines de personnes condamnées à de lourdes peines ne sont venus à bout du refus de payer. En voulant à tout prix faire respecter son ordre, l'Etat prend de gros risques.

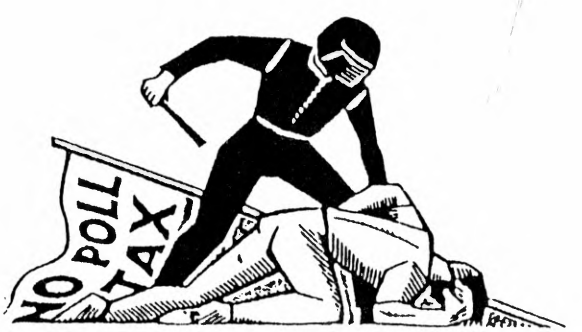

CHANGER LA COULEUR DES OPPRESSEURS ?

Malheureusement, beaucoup de gens concernés par les problèmes d'environnement ne voient de solutions possibles que dans des groupes de pression comme les Amis de la Terre ou Greenpeace...

Il est assez facile pour des individus de s'impliquer dans des organisations réformistes dans l'espoir d'obtenir quelques changements dans le cadre de l'actuel système parlementaire. Ces organisations sont constituées à la base de gens bien intentionnés qui pensent que l'on peut réformer le système. Les groupes de pression écologistes concentrent leurs efforts sur les élus et les notables. C'est-à-dire sur ceux qui sont déjà au pouvoir. En d'autres termes, ils font preuve d'une grande naïveté et de peu de compréhension de la façon dont fonctionne l'Etat.

CANALISER LES MECONTENTEMENTS :

Le capitalisme et l'Etat peuvent facilement s'accommoder des revendications des groupes de pression, quand ils ne les ignorent pas complètement et souvent même, le système se sert de ces groupes pour se justifier en montrant qu'il existe des canaux pour permettre aux opposants à tel ou tel projet de s'exprimer de façon démocratique.

Un exemple concret est l'enquête d'utilité publique concernant la construction d'un second réacteur PWR à la centrale nucléaire de Sizewell (sur le côte du Suffolk). De nombreux groupes ont passé leur temps et leur énergie à expliquer les dangers du nucléaire, pensant qu'ils pourraient avoir une influence sur la décision finale.

Pourtant, un haut responsable n'a pas hésité à déclarer au quotidien *The Guardian* :

« J'espère que ce projet sera approuvé d'ici un an. Car l'opinion publique en aura assez de discuter du nucléaire. C'est là la raison d'être d'une enquête d'utilité publique ».

UNE ALTERNATIVE REFORMISTE

Il est évident que les groupes écologistes jouent la mauvaise carte en faisant confiance à la « démocratie ». L'expérience le prouve et les anarchistes le savent. Mais quel que soit le fossé qui sépare les stratégies réformistes et révolutionnaires, il nous faut éviter de confondre les exigences de ces groupes avec la façon dont ils les expriment.

les groupes écologistes transforment notre volonté de mieux vivre et de lutter contre les menaces qui pèsent sur notre environnement en « causes » libérales. Il n'en demeure pas moins vrai que ces problèmes sont importants et doivent être replacés dans la perspective d'un mouvement révolutionnaire. Et que beaucoup d'individus membres de ces groupes perdent rapidement leur foi dans la démocratie parlementaire.

Les anarcho-syndicalistes doivent être capables de proposer une alternative viable aux groupes réformistes et de présenter des solutions aux problèmes d'environnement.

(D'après un article paru dans le n° 77 de Direct Action, journal du DAM, section britannique de l'AIT.)
Direct Action, Po Box 574, London SE4, 1DL.

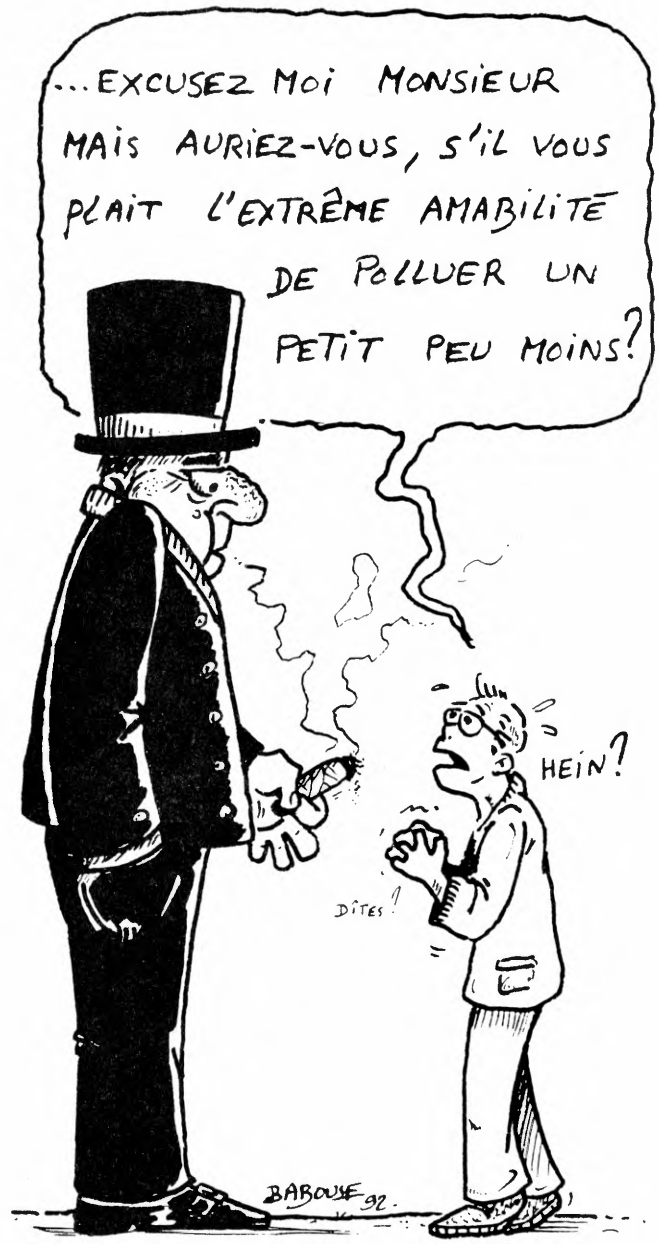

Chaque mois dans Courant Alternatif, cette chronique fait le point sur la situation dans l'es Union "soviétique"

UNE VAGUE D'INFLATION CHASSE L'AUTRE...

Le mouvement ouvrier russe

Depuis sept ans l'histoire russe n'a pas puisé sa dynamique dans les mouvements sociaux mais dans les manoeuvres des bureaucrates, la décomposition du régime et le retour des nationalismes les plus divers.

Un mouvement ouvrier russe est néanmoins apparu à partir du mois de juillet 1989, avec des capacités organisationnelles conformes à ce que fut ce mouvement il y a quelques décennies. L'ambition de créer un *Solidarnosc* russe a échoué mais cette réaction ouvrière a cependant pesé beaucoup plus que les médias ne le laissent croire. Après l'été 1989, aucune réforme officielle n'a plus été tentée et la troisième grève des mineurs, au printemps 1991, a suscité une vague de solidarité ouvrière à travers toute l'ancienne Union "soviétique". Elle a amené les collectifs de travail à interdire de séjour les cellules du Parti dans les entreprises, préparant ainsi l'effondrement final du fantôme de Parti qui régnait encore tout en gouvernant de moins en moins.

Depuis l'automne 1991, depuis que Eltsine tient ce qu'il reste de pouvoir effectif en Russie, ce mouvement ouvrier semble condamné à devoir l'affronter un jour. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les augmentations de prix de janvier 1992 ont suscité tant d'alarmes chez les gouvernants occidentaux et dans l'entourage d'Eltsine lui-même. Le chef de la CIA, R. Gates, prévoyait même pour la Russie l'hiver le plus agité depuis 1917.

Les réactions aux augmentations de prix

Que s'est-il donc passé depuis trois mois ? Les bribes d'information qui nous sont parvenues permettent de penser qu'à la fin du mois de décembre, des émeutes ont commencé à se produire en ordre dispersé sur la question des subsistances. Le 4 janvier, la première grève répertoriée aurait eu lieu à Ternopol, en Ukraine occidentale. Des manifestations parfois violentes se sont également produites peu après à Stavropol (au nord du Caucase) et à Vladimir (au nord-est de Moscou), entraînant à chaque fois l'intervention de la milice et une baisse locale des prix. Le 6 janvier, des grèves ont été déclenchées dans les usines d'Alma-Ata, au Kazakhstan (c'était le premier jour des augmentations de prix dans ce pays)

Du 9 au 13 janvier, les mineurs de Vorkouta ont fait grève pour obtenir des augmentations, une partie devant être versée en nature. Le 14 janvier, des correspondants annonçaient que de plus en plus de magasins étaient attaqués en Carélie, au nord de Saint-Petersbourg. Les incidents les plus graves semblent avoir eu lieu en Asie centrale, vers la mi-janvier. Face au mécontentement général, le Turkménistan a décidé de rabaisser les prix de 50 %, tandis que le Kazakhstan gelait le prix du pain et du lait. Dans ce dernier cas, l'ombre du mouvement des mineurs s'était encore manifestée : l'AFP rapportait le 14 janvier que la moitié des mineurs de cette république étaient en grève pour demander que 15 % du charbon revienne aux collectifs de travail et que l'approvisionnement soit assuré à des prix décents.

C'est en Ouzbékistan que les émeutes ont pris le tour le plus tragique : la milice a tiré le 16 janvier sur une manifestation d'étudiants à Tachkent. Ils protestaient contre les augmentations de prix dans la république (introduites le jour-même). Il y a eu au moins six morts, mais les prix ont été abaissés le 17 janvier. D'autres manifestations ont eu lieu ensuite dans cette ville.

Diverses informations, très éparses, ont signalé des manifestations de quelques centaines de personnes à Krasnoyarsk (le 17 janvier) et à Vladivostock (le 20). Les manifestations organisées à Moscou par les "conservateurs" ou les rescapés de l'ancien appareil n'ont dans l'ensemble guère convaincu. Celle du 9 février a cependant réussi à réunir des dizaines de milliers de personnes contre Eltsine. La présence des vieux apparatchiks gêne plutôt ces mouvements de protestation.

L'inflation sur les mois de janvier et février a été estimée à 350 %. Elle s'est exercé pour l'essentiel dès le premier mois. Il semblait donc que tout fût en place pour provoquer des mouvements multiples. Mais les grèves se seraient raréfiées vers la fin du mois de janvier (au point que les deux premiers mois de 1992 auraient connu moins de grèves que durant les mois de janvier et février 1991). Si ces déclarations officielles, peuvent être sujettes à caution, il est en tout cas certain que le gouvernement russe a décidé le 3 février d'ajouter 20 milliards de roubles au budget russe du premier trimestre (alors qu'il prétendait définir un budget équilibré satisfaisant aux critères du Fonds Monétaire International) et que le 19 mars, 22 autres milliards ont été débloqués pour les salaires. Fin février, les mineurs ont obtenu un sextuplement de leurs rémunérations (un mineur du bassin du Don, en Ukraine, gagnerait dès lors 3 000 roubles par mois). Une grève a également été annoncée pour le 11 mars dans le bassin du Kouznetsk, en Sibérie centrale, chez les ouvriers travaillant hors des mines, avec le soutien du syndicat des mineurs. Il semble qu'un compromis avec les autorités ait prévenu cette action collective, mais les informations sont à peu près inexistantes.

L'impression qui se dégage de tout cela, et qui va à rebours de tous les discours journalistiques, c'est que le gouvernement russe hésite à faire une véritable "thérapie de choc" et qu'il a finalement cédé sur les salaires pour éviter une jonction des mécontentements.

D'autres facteurs ont bien entendu contribué à diminuer les réactions sociales : dans de nombreux endroits, des soupes populaires auraient été créées à l'initiative des autorités locales. Les

populations non russes préfèrent leur indépendance à des troubles sociaux qui pourraient favoriser un retour d'influence de la Russie, tandis que l''atomisation totalitaire qu'a subi la société russe a laissé des traces pesantes. Dans les villes de province, l'implantation des groupes politiques et les tentatives d'auto-organisation semblent très faibles, en dehors des comités de grèves nés depuis deux ans. La vieille bureaucratie y est toujours en place et cherche sans doute à se créer des clientèles sociales.

S'il y a plus de réserves qu'on ne croie généralement dans l'ancienne "Union soviétique", en terme d'argent, de nourriture et de patience, il va de soi que les couches de la population les plus vulnérables, comme les retraités, connaissent une détresse terrible. Le pain et les pommes de terre ne paraissent pas manquer, mais les allocations retardent toujours sur la hausse des prix. Une grosse partie de la population vit sur ses stocks et pratique un boycott des achats courants. Les prédictions sur le moment où ces stocks seront épuisés sont apocalyptiques Le gouvernement d'Eltsine promet que le salaire minimum, déjà augmenté en janvier, sera prochainement doublé, pour atteindre 750 roubles. Mais c'est aussi pour mieux faire passer la deuxième vague des augmentations de prix qui va avoir lieu à la fin du mois de mars (les prix du pain, du lait, du pétrole, du gaz, etc.) cesseront d'être contrôlés, alimentant à nouveau l'inflation.

Un nouvel échec économique

La logique de ces vagues d'augmentation de prix s'est jusqu'à présent conformées aux aberrations des manoeuvres bureaucratiques dont Gorbatchev avait été le maître d'oeuvre au cours des dernières années. La "libération des prix" du 2 janvier a en effet eu lieu sans que soient préparées les privatisations correspondantes. La loi votée le 26 décembre par le Parlement russe sur ces privatisations s'abstenait de préciser les modalités d'application des mesures proclamées à grand bruit. La production industrielle et agricole demeure donc l'objet de monopoles qui ne font des affaires que dans la mesure où chacune des parties y voit un profit immédiat. Le troc et sa contrepartie, la pénurie, continuent à se répandre et la production à se contracter (certaines déclarations parlent d'une baisse de 12 à 15 % *par mois).* Le déficit en céréales de la récolte précédente risque de créer également une crise des grains à la fin du printemps. Les augmentations de prix ont en fait servi à la Russie à réaffirmer sa prééminence économique, avant que des monnaies nationales n'aient été créées dans les autres républiques.

Jeffrey Sachs, ancien conseiller américain pour la "thérapie de choc" polonaise, fournit maintenant ses services au gouvernement russe et ne cesse de le pousser à aller de l'avant (tout en se lamentant des lenteurs que met l'Occident à aider cette transformation). Les premières banqueroutes d'entreprise non rentables sont annoncées pour dans trois ou quatre mois, ce qui occasionnera un chômage énorme. Mais le gouvernement semble aller dans cette direction à reculons. Contrairement à toutes les assurances prodiguées au Fonds Monétaire International, les crédits sont à nouveau accordés aux entreprises pour permettre leur survie immédiate. Là aussi donc, le gouvernement russe a fait le choix de retarder les troubles sociaux les plus graves et d'acheter la paix sociale à court terme. Cette attitude est très probablement dictée par un fait qui est passé presque inaperçu : les forces de répression russes ne sont pas prêtes à utiliser la violence pour écraser les mouvements des populations. Même vis-à-vis des Tchétchènes, par exemple, le gouvernement russe a dû renoncer à la fin de 1991.

Un Guépéou russe a été pourtant recréé le 23 février. Celui-ci ne dépend que d'Eltsine et jouit des prérogatives caractérisant les "organes" de l'ancien régime. Si la fusion officielle du ministère de l'Intérieur et du KGB avait été mise en échec en janvier, on voit que les nouveaux dirigeants russes n'ont pas changé leurs penchant traditionnel pour les méthodes "administratives"...

Ce à quoi on assiste, c'est au maintien des facteurs qui ont dominé au cours des dernières années. Toutes les tentatives de réforme économiques sont subordonnées aux rapports de force politiques et sociaux du moment. La création du marché, rêvée par les dirigeants de toutes les nouvelles républiques comme le miracle qui les sauverait du gâchis dans lequel ils s'enfoncent, est de plus en plus difficile. Le s monopoles industriels, produit de la division du travail imposé par soixante-dix années d'étatisme impérial, se maintiennent. Cela permet aux entreprises les plus concentrées de profiter des hausses de prix sans pour autant aller dans la direction souhaitée par les économistes occidentaux. La Russie et l'Ukraine envisagent de plus en plus de reprendre à grande échelle la vente de ce qu'elles savent faire le moins mal, les armes. Et des rumeurs insistantes courent sur les armes nucléaires qu'on vend sous le manteau, vers l'Iran, le Pakistan, etc.

Nul, hormis peut-être ses chefs militaires, ne sait vraiment ce qui se passe dans l'armée. La mutinerie qui s'est produite vers le 25 février sur la base de Baïkonour est-elle un cas isolé ? Le comportement des troupes est en tout cas de moins en moins contrôlé. Au Karabakh et en Moldavie, des initiatives de commandants locaux ou d'officiers peuvent avoir des répercussions particulièrement meurtrières. Et des litiges comme ceux qui opposent la Russie et l'Ukraine à propos de la flotte de la mer noire et de la Crimée étonnent désagréablemet par l'exaspération du chauvinisme grand-russe qui les alimentent.

Nous écrivions il y a quelques mois "en attendant les émeutes, les grèves et les guerres civiles". Pour ces dernières, la situation s'est nettement dégradée, tandis que les émeutes et les grèves font sentir leurs effets sans s'actualiser tout à fait...

G.F. mars 92

TOUT SAVOIR SUR LE DROIT D'ASILE

De la Convention de Genève à celle de Locarno, de l'expulsion des Basques pour cause d'"Espagne démocratique" à celles quasi-quotidiennes maintenant ; de l'OFPRA à l'ANAFE en passant par le HCR, depuis 10 ans, l'Europe se faisant, le communisme s'effondrant et le FN montant, le droit d'asile fout le camp. Un bilan et un éclairage dans le temps nécessaire pour comprendre les enjeux actuels.

INTERVIEW D'UN AVOCAT

C.A. Peux-tu nous faire un peu l'historique de l'évolution du droit d'asile en France?

C'est en 1979 qu'on a estimé qu'on retirait le statut parce que l'Espagne était devenue démocratique.

C.A. Donc en fait, c'est sous Giscard qu'il y a eu les premiers changements autour du droit d'asile.

Non. Ce changement n'a d'abord concerné que les Basques.
Il y a deux notions de droit d'asile. Il y a le droit d'asile de la constitution, qui donne la possibilité de demander un droit d'asile aux autorités françaises, donc au gouvernement et donc au président. Ce droit ne répond à aucune règle juridique, c'est un droit constitutionnel. Après il y a l'application en France de la règlementation du droit d'asile sur le plan international: c'est la demande d'asile faite à un organisme qui s'appelle l'O.F.P.R.A.(1). Cet organisme gère le droit d'asile dans le cadre de l'application de la Convention de Genève de 1951, avec l'élément supplémentaire qui est la Convention de Locarno.

C.A. Qu'est-ce la Convention de Locarno?

La Convention de Genève a été faite en 1951, au lendemain de la 2ème guerre mondiale et c'était pour règlementer le droit d'asile des personnes déplacées de l'époque et des gens qui étaient sous régime communiste. La Convention de Genève était née comme ça. La convention de Locarno, quelques années plus tard, a étendu ce droit à des gens qui se trouvaient dans d'autres situations, mais n'a pas changé le principe. Le principe de la Convention de Genève, c'est qu'a droit à l'asile toute personne qui craint pour des raisons de discrimination raciale, religieuse ou politique, la répression venant de l'autorité de son pays.

C.A. Ce qui exclut les groupes paramilitaires, etc...

Ce qui exclut tout le reste si on n'arrive pas à démontrer que les groupes paramilitaires, c'est aussi l'autorité de l'Etat. Mais c'est un des éléments qui a permis de dire aux Basques, vous avez eu des attentats du GAL, le GAL ce n'est pas l'Etat espagnol, donc vous n'avez pas droit à l'asile. Cette même Convention de Genève prévoit, et la Convention de Locarno aussi, lorsque le régime politique du pays d'origine change, la possibilité de retirer le statut de réfugié politique et donc le droit d'asile. Mêlé à d'autres textes internationaux dont je ne donne pas le détail en complément de la Convention de Genève, on estime actuellement, et c'est la jurisprudence appliquée, que lorsque la personne s'est rendue coupable d'actes de terrorisme, reste à définir le terrorisme..., elle peut ne pas bénéficier du statut de réfugié politique.

La convention de Genève par contre ne prévoit strictement pas la manière dont les gens doivent expliquer la répression qu'ils ont subie. La jurisprudence, en France et ailleurs, a introduit l'exigence de preuves qui n'existe pas dans la Convention de Genève. Dans la pratique on demande des preuves, et les preuves c'est quoi, c'est des documents écrits. Or les documents, la plupart du temps les gens n'ont pas de mandats d'arrêt et ne peuvent pas avoir de documents, et quand ils en ont ils sont parfois faux. Donc il y a des filières de faux qui se sont créées. Et on vous dit: vous avez des documents non authentiques, donc tout le reste de ce que vous racontez n'est pas authentique non plus, ça ne nous convaint pas donc on vous rejette. Parce que le grand principe c'est d'être convaincant. J'en reviens à l'O.F.P.R.A.. Il fonctionne avec des "officiers protecteurs" pour chaque région du monde qui doivent quand ils reçoivent la demande des gens l'examiner et prendre une décision. Dans la pratique, il y a quelques années l'O.F.P.R.A. convoquait systématiquement les gens, les entendait avec des traducteurs de leur langue, y compris de langues africaines si c'était nécessaire, et ne rendait sa décision qu'après. Il y a eu beaucoup trop de demandes, on a estimé que c'était trop lourd, et maintenant, alors que pourtant il y a beaucoup moins de demandes, il y a une convocation de l'O.F.P.R.A. une fois sur 5. Les personnes qui font une demande d'asile sont généralement des gens qui n'écrivent pas le français, qui le font écrire par d'autres, ou quand ce sont des Africains ou d'autres, ne sont pas forcément des gens qui s'expriment bien par écrit. Donc ils font un récit comme ils peuvent, ce qu'ils peuvent, pas très détaillé, il manque certains éléments... Il manque toujours des éléments. Ca suffit à l'O.F.P.R.A. en 15 jours, 3 semaines un mois maintenant, pour refuser.

(1) Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides

Pour repartir dans le passé, l'O.F.P.R.A. avait alors trop de demandes, était très mal organisé et pas informatisé. On a encore maintenant des gens qui ont attendu pendant six ans une décision de l'O.F.P.R.A., des demandes de 85 qui ont été rejetées par l'O.F.P.R.A. en 91. Lorsque l'O.F.P.R.A. fait un rejet, dans le mois qui suit il y a un recours possible devant une Commission de Recours. Elle est composée par une personnalité de l'administration de l'O.F.P.R.A., ce qui est déjà une irrégularité, un membre du Conseil d'Etat, en général un retraité qui a repris du service, et un membre du Haut Commissariat aux Réfugiés. Ces trois personnes entendent le demandeur avec un traducteur qu'il doit amener lui-même et donc payer lui-même, un avocat ou pas d'avocat comme il le veut mais qu'il doit payer lui-même aussi, et en une demi-heure, trois quart d'heure maximum, ben il faut s'expliquer, montrer les papiers, recommencer l'histoire des preuves et attendre ensuite quatre semaines pour savoir si on est accepté ou rejeté.

C'est le processus. Dedans il y a quantité de choses qui sont illégales mais qu'on n'arrive absolument pas à bouger parce que la Commission est une juridiction en partie administrative d'une part et en partie judiciaire de l'autre, et ils jouent allègrement là dessus. Administrative, ça veut dire que c'est une juridiction écrite et pas orale, et que par conséquent ils veulent bien entendre les explications de l'avocat et du réfugié , mais ce n'est pas une obligation. On ne doit tenir compte que de ce qui est écrit, ce qui en matière de droit d'asile est une aberration parce que les gens continuent de ne pas savoir écrire. En plus la Commission ne prend que les déclarations écrites en français, il y a donc forcément une traduction qui est faite. Ce qui est plus grave, c'est que quand les gens font le recours, et ça personne ne le leur dit, s'ils ne demandent pas à être convoqués à la Commission, ils ne sont pas convoqués parce que c'est une juridiction administrative.

Mais ce n'est pas tout à fait une juridiction administrative parce qu'on a moins de garanties que devant le Tribunal Administratif:
- Quand on fait une requête devant le Tribunal Administratif, s'il estime qu'il y a des éléments qui manquent, il fait une sommation de fournir les éléments, donc on est au courant. Quand on est devant le Tribunal Administratif, le Ministère ou l'administration fournit des preuves, on vous communique les documents et vous avez à y répondre. Devant la Commission, l'O.F.P.R.A. n'est pas tenu de fournir des explications, il n'en fournit pas, on ne vous somme pas si vous avez oublié quelque chose. On vous dit, "c'est irrecevable". On n'a donc pas non plus les garanties du Tribunal Administratif.
- D'autre part, on dit que c'est une juridiction administrative, mais il n'y a aucune juridiction administrative qui soit composée de gens qui ne sont pas des magistrats. Je ne sais pas si c'est une garantie ou pas, mais là aussi on se retrouve avec quelque chose qui a une espèce de règle propre.
- Troisième élément: jamais par exemple ne va siéger à la Cour d'Appel un membre du tribunal correctionnel de première instance qui a pris la décision. Or là on a quand même qui siège à la Commission quelqu'un de l'administration de l'O.F.P.R.A. C'est vrai que ce n'est pas celui qui a réglé le dossier, mais quand même il y a un côté juge et partie. C'est vraiment une juridiction qui n'offre pas de garantie aux gens.
- Ensuite comme c'est une juridiction administrative, elle rend une décision de rejet qui est à peine motivée. Ce qu'elle appelle motivé est absolument aberrant: "les documents fournis, les explications orales ne sont pas convaincants". Or n'importe quel tribunal est obligé de motiver ses décisions. Les rares fois où on a été devant le Conseil d'Etat il a couvert cette pratique, considéré que c'était une motivation. Or ça n'en est pas une (2).
Donc on a quand même affaire à quelque chose qui certes donne plus de garanties que dans d'autres pays, ça c'est vrai, mais qui n'offre pas les mêmes garanties que le reste de la justice française, sans se faire d'illusion sur ladite justice, mais là, il y a encore moins de garanties.

C.A. Est-ce qu'on peut le considérer comme une législation d'exception?

Non. On ne peut pas dire ça non plus, c'est plus compliqué que ça. Demander la suppression de ça, ce serait ne rien avoir à la place, et avoir le Tribunal Administratif à la place ce n'est pas ce qu'on veut non plus. Il faudrait réformer la Commission en gardant la Commission. Le fait par exemple qu'il y ait quelqu'un du HCR, ce n'est pas suffisant, mais c'est un peu quelque chose. Par conséquent ne plus l'avoir ce serait quand même un problème. Ce n'est pas simple, ce n'est pas une juridiction d'exception, c'est une juridiction exceptionnelle. Si on pouvait demander quelque chose, ce serait de la réformer: ce serait par exemple de rendre obligatoire la convocation des gens, ce serait de rendre obligatoire la communication par l'O.F.P.R.A. de ses motivations. Par exemple, l'O.F.P.R.A. dit je doute de l'authenticité de tel document, mais il ne dit pas pourquoi, quelle est la contradiction, qu'est-ce qu'il a vu d'autre et si il a comparé à d'autres documents du même pays qu'il nous les produise pour que nous aussi on puisse les lire.

Prenons un exemple: j'avais fourni dans une réouverture(3) deux attestations, une lettre d'un avocat kurde et une lettre d'un maire d'un village du Kurdistan. Tout d'un coup, je reçois une convocation au lieu de recevoir la décision de repasser devant la Commission. Quand je vais voir le dossier, je m'aperçois que la Commission avait demandé à l'O.F.P.R.A. d'analyser ces 2 documents (il ne les avait pas lus). L'O.F.P.R.A. avait répondu: "ces document manquent

(2) L'enjeu c'est qu'en droit, lorsqu'on attaque une décision judiciaire, c'est soit sur la procédure, soit sur la motivation.

(3) Une réouverture, c'est lorsqu'on demande de reexaminer un dossier depuis le début parce qu'on estime avoir de nouveaux éléments.

d'authenticité, la lettre de l'avocat n'est pas authentique parce qu'il y pas d'en-tête et les 2 document sont écrits sur du même papier". Or, vraiment à vue d'oeil, les 2 document n'étaient pas inscrits sur le même papier. J'ai demandé et obtenu que l'avocat kurde m'envoie une lettre à moi, et il m'a envoyé une lettre d'avocat à avocat qui n'avait pas d'en-tête parce qu'il n'a pas d'en-tête et qu'il utilise un tampon. Là par exemple on a pu montrer que ce que disait l'O.F.P.R.A. était faux. Mais quand l'O.F.P.R.A. dit simplement "ça manque d'authenticité", on ne peut pas prouver le contraire parce qu'on n'a pas les explications réelles et motivées de leur part. Ca, ce serait une réforme qui donnerait un peu quelque chose. D'autre part, il faudrait rendre obligatoire la convocation par l'O.F.P.R.A. Ils ne le font pas parce qu'ils veulent aller vite, parce que maintenant en 6 mois on a réglé le problème.

L'esprit dans lequel se passent les Commissions, et ça ne dépend pas des gens qui la composent, c'est pareil à l'O.F.P.R.A.: quand on reçoit un demandeur d'asile, on le reçoit avec l'idée que tout ce qu'il dit est faux, on le reçoit avec l'idée que c'est un fraudeur, quelque soit le pays d'où il vient, maintenant c'est vrai pour tous les pays même pour les pays de l'est, alors qu'avant les pays de l'est... Et donc on va analyser les documents, le dossier avec cette idée là, ce qui déjà est non conforme au droit d'asile et à la Convention de Genève et, partant comme ça, on va essayer de lui semer des embûches. C'est vrai à la Commission et c'est vrai à l'O.F.P.R.A.

Par exemple, un gars avait écrit: "j'étais à Karamanmarache en 78 au moment des massacres et j'ai eu la main coupée au couteau"(4) et après "j'ai été arrêté en 84." Il a été arrêté pendant 48 jours en 84 et torturé. L'O.F.P.R.A. dans le compte rendu de l'entretien dit: "ce qu'il dit est totalement faux parce que tantôt il dit qu'il a été arrêté en 78 et tantôt il dit qu'il a été arrêté en 84". Je n'ai pas eu trop de mal à la Commission car tout le monde sait et donc un fraudeur aussi que personne n'a été arrêté à Karamanmarache, qu'il ne peut pas avoir été en prison à Karamanmarache, que même si c'est un fraudeur il ne va pas dire des trucs comme ça. Ce qui s'est passé, c'est que l'officier protecteur de l'O.F.P.R.A., déjà avec son doute et d'autre part avec un traducteur qui n'était pas un traducteur de kurde, a fait un doux mélange et qu'à partir de là on a dit bon puisque c'est faux ce qu'il dit là, tout le reste est faux. Là le gars du HCR a pris partie pendant la séance, a dit que c'était la faute au traducteur, qu'il aurait pu faire attention, etc. Mais c'est évident que sur une histoire comme ça, s'il n'y a pas un avocat pour voir ça, le gars ne va pas le voir déjà parce qu'il ne va pas voir son dossier, et ensuite parce qu'il ne peut pas, lui, dire à l'O.F.P.R.A. ce qui s'est passé, il le sait mais il ne va jamais pouvoir arriver à l'exprimer, on va le faire tomber dans un chausse-trappe et il va y rester. Alors que dans ce cas là par exemple c'était une impossibilité absolue, il ne pouvait pas s'être trompé même si ce qu'il racontait n'était pas vrai. En plus il avait toute la main coupée, ce qui correspondait à ce qu'il avait dit.

Autre doute systématique à l'O.F.P.R.A. comme à la Commission, on vous dit bon d'accord vous êtes un militant, vous étiez sympathisant du PKK (5), est-ce que vous n'auriez pas été dans le PKK, est-ce que vous n'auriez pas quand même par hasard participé à la lutte armée, est-ce que vous n'avez tué personne, pour essayer de montrer que si vous êtes bien un "politique", vous seriez peut-être en fait un terroriste. Ils demandent le nom du secrétaire général de l'organisation, son idéologie, comment vous distribuez vos tracts, c'est un doute permanent contre ce que dit le demandeur d'asile. Je ne dis pas qu'il ne faut pas poser un certain nombre de questions, mais si on part comme ça c'est évident qu'il y aura systématiquement rejet. En fait, même s'ils ne nous le disent pas, il y a des quotas, il ne faut pas en faire trop quelque soit la nationalité, plus pour les Kurdes moins pour les Africains, mais il ne faut pas donner trop de statuts.

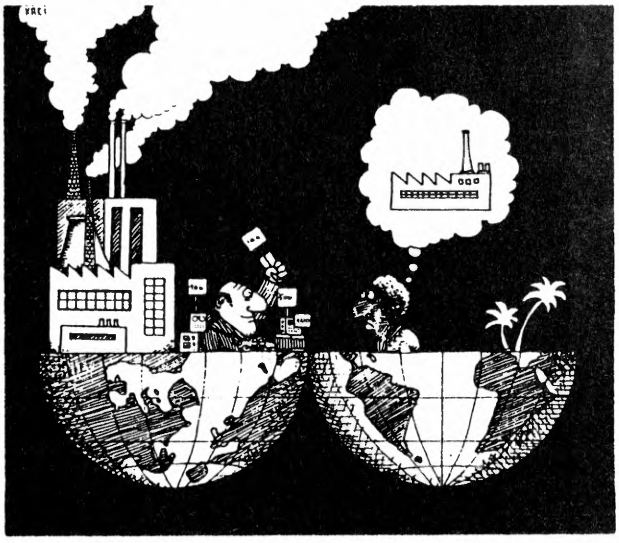

D'autre part une autre idée qu'ils ont dans la tête, par exemple pour la Mauritanie, si on commence à donner des statuts pour des Mauritaniens halpulars(6) vu leur nombre en Mauritanie, "on va les voir tous arriver", un président me l'a dit carrément. C'est quand même un problème parce que les Mauritaniens halpulars ne devraient rien avoir à prouver. La discrimination raciale est prouvée par les évènements qui ont existé, la Convention de Genève les couvre complètement. Pourtant il y a des statuts et il y a des rejets. Le problème pour les Mauritaniens halpulars est pourtant exactement le même que pour l'holocauste. Ils n'ont pas été contents quand je leur ai demandé si pendant l'holocauste ils auraient refusé d'accueillir les millions de juifs qui risquaient d'être gazés parce qu'ils étaient trop nombreux, je leur ai dit qu'alors ce n'était pas la peine de pleurer sur l'holocauste. Ils n'ont pas aimé

(4) Ville du Kurdistan turc où l'extrême droite, les loups gris et une partie de la droite turque sont venus, sont restés une nuit et un jour et ont massacré toute la population, tué au couteau, cassé les maisons, etc... (avant le coup d'Etat). C'est un massacre que tout le monde connaît. L'O.F.P.R.A. et la Commission de Recours ne peuvent pas l'ignorer.

(5) Parti du travail du Kurdistan qui mène une lutte armée importante.

(6) Ce sont les Mauritaniens noir du sud de la Mauritanie, actuellement victimes de massacres et de persécutions pour les vider des terres qui vont devenir cultivables avec l'endiguement du fleuve Senegal. La Mauritanie prétend qu'ils ne sont pas mauritaniens mais sénégalais et les expulse de force (le Sénégal prétend le contraire).

C.A. En gros, plus un massacre touche une population importante, moins elle a de chances de pouvoir se réfugier.

Voilà. C'est "on garde nos privilèges", on sait que ces pays sont misérables et qu'il y a une répression importante, mais ne veut pas qu'ils nous envahissent, on n'en veut pas. On ne veut pas des économiques mais on ne veut pas des politiques non plus.

C.A. Alors qu'il faut bien savoir que l'Europe n'accueille qu'une très faible partie des réfugiés dans le monde.

Très très peu . Par exemple pour les Mauritaniens, 300000 sont réfugiés au Senegal, 200000 au Mali, et s'il y a 1000 Mauritaniens en Europe c'est le bout du monde. Sans compter les chiffres sur l'Afrique, là c'est des millions entre le Nigeria, le Kenya, le Soudan... Le continent qui a le plus de réfugiés c'est le continent africain, qui est le continent le plus pauvre et de loin.

C.A. On va peut être reprendre l'historique depuis Giscard...

En 79, Giscard d'Estaing a fait adopter par l'O.F.P.R.A., par la Commission et par le Conseil d'Etat le principe du retrait de leur statut aux réfugiés politiques espagnols, de fait ça concernait les réfugiés politique basques. Ca va donc être la notion de changement de régime: l'Espagne est devenue un pays démocratique et donc plus de statut.

C.A. Et c'était la première fois en France.

C'est la première fois que c'était un retrait global. C'est contraire à la Convention de Genève , si le retrait est possible il doit être individuel et chaque cas doit être examiné.

C.A. Est-ce que ça ne fait pas suite à des refus de statut aux italiens et aux allemands pour le même motif?

Les italiens n'ont jamais demandé le statut, sachant qu'ils ne l'auraient pas. Pour les allemands, il y a eu très peu de demandes. Pour l'affaire Croissant, la décision n'était pas aussi nette, il s'agissait d'extradition et non de demande de statut. Les poursuites le concernant ont été considérées comme des poursuites de droit commun, non politiques. Plusieurs années plus tard, Katarina de Vries, qui était poursuivie par l'Allemagne pour des hold-up dans le cadre de la RAF, a obtenu un refus d'extradition au motif que bien que l'Allemagne soit un pays démocratique, bien que les poursuites apparaissent comme de droit commun, elles étaient de fait politiques. Il ne faut pas mélanger les extraditions et le statut de réfugié politique. Croissant n'avait pas eu le temps de faire une demande de statut, il y a eu avis favorable à l'extradition. On ne peut pas mélanger parce que le droit d'extradition ne relève pas de la Convention de Genève. Mais on ne peut pas extrader un réfugié, ça a été jugé jusque par le Conseil d'Etat pour un réfugié basque. On lui a retiré le statut pour pouvoir l'extrader.

79 était une grande première parce qu'on ne se contentait pas d'interdire de demander le statut, ce qui est déjà à la limite de la légalité, mais on a fait un retrait global. Les gens de gauche ont laissé faire parce que c'était le problème basque, parce que c'était l'ETA, sans se rendre compte qu'à travers ce problème là, c'était le droit d'asile qui était mis en danger. Les Basques ont été jusqu'au bout des possibilités juridiques, c'est-à-dire jusqu'au Conseil d'Etat. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a maintenant une jurisprudence, appelée "jurisprudence basque" , qui autorise le retrait du statut de réfugié politique lorsque le pays d'origine est devenu démocratique. Ca devient: pas de statut pour les pays où règne la démocratie.

C.A. C'est-à-dire de fait pas de statut pour les pays où il y a des élections et un parlement.

C'est ça. C'est appliqué de manière systématique mais chaque fois dans un cas par cas, donc ils peuvent toujours dire que ce n'est pas vrai. Mais à chaque fois que le problème s'est posé, on s'est retrouvé en face de cette fameuse "jurisprudence basque" du Conseil d'Etat, pour des Polonais, demain avec des Roumains, des Chiliens, des Argentins... Cette évolution est grave pas seulement parce qu'elle interdit de poser des demandes, mais aussi parce qu'on va s'amuser à jouer sur le caractère plus ou moins ou moyennement quand même plus démocratique qu'autre chose pour les pays d'Afrique ou d'Asie, ce qui ne veut strictement rien dire dans ces continents. C'est une condition de plus à la Convention de Genève qui n'existe pas dans le texte. C'est un texte international il ne peut pas bouger, mais son application devient de plus en plus restreinte

On a vu l'histoire des retraits de statuts pour les Basques. Toujours dans la "jurisprudence basque", mais qui va s'appliquer à d'autres, on a retiré son statut à un réfugié parce que le tribunal avait refusé l'extradition. Ce cas célèbre qui fait jurisprudence, est le cas Arrospide. Son retrait de statut avait été refusé par la Commission de Recours en 82. Après qu'il y ait eu un avis défavorable à son extradition vers 88 parce qu'il était réfugié, il y a eu une nouvelle demande de retrait de statut par l'O.F.P.R.A. au motif que la situation avait changé. Or ce qui avait changé l'avait été avant 82, il n'y avait pas l'ombre d'un élément. Le vrai motif était l'extradition, ce qui n'était dit nulle part puisque ce n'est pas un motif juridique. Le Conseil d'Etat a accepté le retrait. Ca va peser sur les problèmes politiques qui peuvent se poser pour les demandeurs d'asile d'autres origines.

Deux autres éléments sont importants dans la restriction du droit d'asile, ou plutôt son agonie. Depuis octobre 91, les demandeurs d'asile, lorsqu'ils déposent leur demande à l'O.F.P.R.A., n'ont plus le droit de travailler durant la procédure. Ils touchent une allocation de 1300F.

C.A. Ce qui fait qu'on va encore pouvoir dire que les réfugiés coûtent cher...

Autre restriction encore plus grave, c'est l'obligation des visas aux frontières qui amène à refouler des demandeurs d'asile sans leur permettre de faire leur demande. Ceci se passe dans un non-droit absolument total mais complexe. Les gens arrivent aux frontières, il y a un contrôle, on vérifie les papiers, il y a le problème des visas, il y a le problème des faux-visas et des faux-papiers que les réfugiés ont parfois réussi à se procurer. Ces gens là sont refoulés. Quand ils refusent d'être refoulés, qu'ils disent "je suis demandeur d'asile", dans l'attente, on les parque dans une pseuso-zone internationale qui est en fait en territoire français.On met les femmes et les enfants à l'hôtel dans l'aéroport au dernier étage et on le baptise zone internationale. Là, il y a un personnel de l'O.F.P.R.A. qui se prête à ce non-droit, qui entend les gens, qui n'enregistre pas de demande d'asile, mais qui donne un avis sur cette demande d'asile. Quand l'avis est négatif, la demande n'étant toujours pas enregistrée, ils le disent à la Police de l'Air et des Frontières, qui transmet le dossier au Ministère de l'Intérieur qui va prendre une décision de refoulement(7), empêchant ainsi la demande d'asile, ce qui est parfaitement illégal. Nous essayons d'avoir une décision du Ministère par écrit pour pouvoir l'attaquer, mais on n'y arrive pas.

Quand un avocat est joint à temps, il fait un référé pour voie de fait contre le Ministère devant le TGI Ce serait jugé comme une voie de fait.
. Le sachant, ils ne veulent pas être jugés, alors ils laissent partir la personne, elle est admise sur le territoire français et elle peut faire sa demande d'asile. Mais il faut arriver à ce moment là.
. Deuxième cas de figure, on fait un référé, quand ils en ont connaissance ils défèrent la personne devant le tribunal correctionnel de Bobigny ou de Créteil en disant qu'elle a refusé de monter dans l'avion et qu'il y a donc infraction, la personne est alors condamnée, va en prison et peut alors faire sa demande d'asile.
Ca, c'est quand il y a un avocat qui se pointe dans l'affaire. Il y a une association, l'ANAFE, qui a essayé d'être présente dans cette pseudo zone internationale. Les conditions qui lui sont faites ont été telles qu'elle n'a pas pu y rester présente. Il y a donc quantité de gens qui sont refoulés avant d'avoir fait la demande, soit par ce processus, soit parce qu'ils sont tellement paumés qu'ils acceptent de reprendre l'avion. Mais très souvent ils refusent et se retrouvent en prison. Ca augmente le nombre de délinquants.

On fait passer devant les tribunaux des gens qu'on n'admet pas sur le territoire français, donc ils sont admis mais ils sont admis en prison.C'est le règne de l'arbitraire. Par exemple, j'ai fait un jeudi un référé d'heure à heure pour voie de fait. Ma cliente a été mise en liberté le soir même alors que le référé était prévu le lendemain. Une collègue a fait la même chose pour deux autres réfugiés, ils ont été déférés devant le tribunal correctionnel de Bobigny. Au niveau du droit d'asile, quand on arrive à être au courant, c'est une goutte d'eau, c'est 1 sur 100 pour des gens qui en plus quand ils sont refoulés vers leur pays d'origine vont se retrouver en taule. Cette législation est relativement récente.

(7) Le refoulement est la non admission sur le territoire, alors que l'expulsion concerne les étrangers qui ont été admis sur le territoire français. Ces deux décisions relèvent du Ministère de l'Intérieur. L'extradition, par contre, est une procédure judiciaire: elle concerne les étrangers réclamés par les autorités de leur pays. L'extradé est remis à la justice de son pays.

Marchand a essayé de couvrir cette zone de non droit par l'amendement qui a été refusé. Ils vont sûrement prévoir autre chose. Actuellement, ce qui est quand même énorme, c'est que dès qu'on les traine devant un tribunal ils lâchent parce qu'ils savent qu'ils enfreignent le droit. Le Ministère de l'Intérieur commet des voies de fait en permanence, et le sachant, il continue.

C.A. Et les associations humanitaires? Est-ce qu'on ne glisse pas d'une défense d'un droit à une défense humanitaire au cas par cas. A une époque par ex les associations humanitaires ont demandé que les procédures s'accélèrent devant l'O.F.P.R.A., c'est la seule revendication qui ait été satisfaite...

Presque toutes se sont regroupées dans le Comité de Sauvegarde du Droit d'Asile. Il a pris position, il est contre. Elles sont aussi partie prenante de l'ANAFE. L'impression qu'on a, c'est que se prêter à ces visites dans la pseudo-zone internationale, comme on n'aura aucun pouvoir, on va couvrir, comme la CIMADE avec les centres de rétention, on n'empêchera rien mais il y aura une caution humanitaire.

Mon impression est que le droit d'asile, droit ça veut dire j'ai le droit de, le droit d'asile en Europe, c'est quelque chose de terminé, avec lequel ils veulent en finir. On préfèrerait laisser au bon vouloir du président de la république et des autorités du pays l'asile à des dirigeants politiques, un peu comme au Moyen Age. Les militants de base n'intéressent personne, on n'en veut pas, on n'en a pas besoin.
Je ne sais pas si on peut parler d'humanitaire. Il y aurait plutôt un consensus, qu'on a vu se dessiner avec les "il faut faire attention parce que parmi les politiques, des économiques ou des terroristes peuvent se glisser, on ne peut pas les protéger", alors du coup on ne peut plus protéger personne. Si on regarde l'Europe, ça y est dans les pays de l'est il y a l'évolution actuelle. Est-ce que derrière cette analyse là, il n'y a pas en fin de compte de la peur.

Dans les pays du tiers-monde, les luttes ne peuvent pas être des luttes politiques comme on les aime, ce sera forcément des luttes armées. Ceux-là, on ne veut pas les protéger parce que ce sont des terroristes et on en a peur, peur qu'ils soient les premiers à amener la révolte du tiers-monde contre l'Europe et les Etats-Unis Tout le monde sait que ça va péter Tout le monde se dit qu'un jour ou l'autre les pays du tiers-monde ne vont plus accepter de crever de faim pour notre niveau de vie. Donc les luttes vont être des luttes armées violentes contre nous, c'est pas ça que des institutions vont protéger quand même et donc est-ce que le droit d'asile a encore lieu d'être dans ce consensus. Il restera des dirigeants politiques, mais ceux-là on n'a pas besoin de toute cette structure pour les accueillir au gré du Prince.

C.A. Finalement, il y a une évolution logique. La Convention de Genève a été prévue pour des personnes déplacées et les régimes communistes. A une certaine époque, des militants politiques notamment du tiers-monde ont réclamé et obtenu ces droits, maintenant qu'il n'y a plus de régimes communistes on leur ferme ce droit qui n'était pas prévu pour eux au départ.

On entend souvent dire à l'O.F.P.R.A., à la Commission, dans les associations humanitaires,... que ça ne va pas pouvoir continuer comme ça. Ils le disent, le savent. Moi je crois que c'est la peur. Avec la double peine, etc... on prend ça pour un problème de racisme, et un problème économique... Moi je ne crois pas que ce soit ça. C'est le problème politique de demain. Lorsqu'ils disent qu'on ne peut pas courir le risque d'accepter des terroristes, il est vrai qu'une lutte violente contre les pays riches peut se développer.

ABONNEZ VOUS A COURANT ALTERNATIF

2 Abonnements pour le prix d'un !

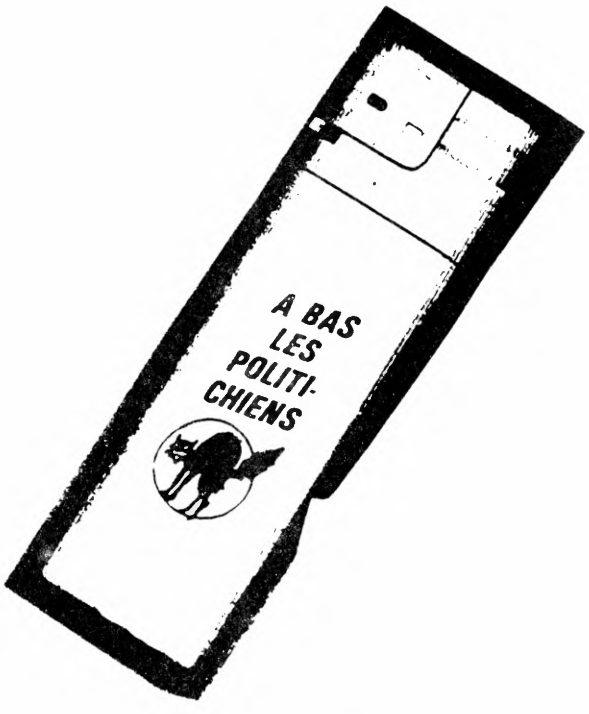

50 francs les 5 briquets (port compris)

LIVRES

EN ATTENDANT LES BARBARES

J.-M. Coetzee

Point Seuil, 40 F.

A l'heure où bien peu semblent à même de pouvoir défendre des opinions en se référant à autre chose qu'aux événements des derniers mois ou au mieux des dernières années, il est un critère de qualité qui ne trompe pas pour un roman, son intemporalité, sa lisibilité en dehors de l'événementiel. Le récit de Coetzee, écrit en 1982, et paraissant aujourd'hui en poche, pourrait se dérouler sous l'Empire romain comme de nos jours dans maints lieux du monde, comme, il est à craindre, dans un avenir lointain.

Qu'il s'agisse de passions amoureuses ou de fable sur le pouvoir (et son opposition) comme il en est question dans *En attendant les barbares*, la littérature digne d'intérêt ne se suffit pas de schémas simplistes qui, ça et là, font florès. Exercice d'autant plus remarquable qu'ici, bourreaux et victimes ne jouent pas au chat et à la souris comme dans ces récits au jeu malsain qui consiste à trouver des circonstances atténuantes aux premiers dans la veulerie des seconds. Quelques pages éclairent le lecteur.

Ecrivain sud africain, JM Coetzee situe son récit dans un désert aux saisons bien marquées, tempête de neige hivernale, sécheresse et canicule estivale, comme il en existe à quelques centaines de miles du Cap. plantée dans le désert près d'un lac, une ville forteresse, avant-poste d'un empire (blanc, administré, policé, bref civilisé), au-delà des barbares (nomades, pêcheurs, chasseurs, vivant au rythme des saisons entre désert et montagne, bref l'autre).

Au cœur du livre, le temps et l'espace. Le temps, d'abord celui qu'il fait, il en est beaucoup question ; celui qui s'écoule, la vieillesse, l'usure ; celui cyclique des saisons, de la vie de la mort, du gel et des récoltes et le temps que l'Empire veut dominer en un temps linéaire, un temps sans fin de sa domination. Tout pouvoir survit du temps qu'il morcelle et vole aux hommes. L'espace c'est celui sans fin du désert où nomadisent les barbares (à conquérir pour l'empire) face à celui, cloisonné, étriqué, du château et à l'intérieur encore, le cachot, prison dans la prison.

L'âme du livre, et l'œil aussi (le regard aveuglé, masqué, trompé, hante le récit), c'est un homme, magistrat (juge de ses semblables) vieillissant, tantôt lâche, tantôt courageux, qui entame une longue dérive de son être social humaniste et couard vers l'autre. le thème central du livre est là, dans un oscillement permanent entre la vastitude du désert et l'étroitesse de sa fonction puis du cachot, entre le temps qui l'entraîne vers la vieillesse et la mort et le temps retrouvé des saisons et des renaissances. un être qui se forge une conscience et un regard nouveau au-delà de son moi social, sujet de l'empire et de la perception de l'autre que cela induit. la compassion pour la femme sortie des mains des bourreaux empêche tout amour d'être.

Le livre est un point de vue de l'intérieur de l'empire, le barbare est là ou pas là, celui de l'homme en rupture qui, lorsque les militaires ramènent quelques barbares embrochés par les joues, comme poissons après la pêche, sous les clameurs patriotiques de la foule, veut imaginer ceux qui se terrent chez eux « si de tels camarades existent je regrette de ne pas les connaître ». Dans la rue une fille, saisissant la verge tendue par le bourreau, pour frapper les barbares, pouffe et se cache le visage comme si elle allait tâter les biceps d'un monsieur muscle de foire. Point de vue de l'homme brisé, torturé auquel l'héroïsme se refuse, par l'humiliation infligée par ses bourreaux, enfermé sans issue avec dans la poche les clés de sa cellule.

Alors quel espoir, les enfants peut-être ? Ou la fin dans un dernier hiver de la ville, désertée des soldats, dans l'attente des barbares.

SCENES DE LA VIE D'UN FAUNE

Arno Schmidt

C. Bourgois 1991, 100 F.
Ecrit en 1953, traduit de l'allemand par JC Hemery avec la collaboration de Martine Valette (Nadeau 1962)

« La nuit applaudissant à tout rompre, frappant allègrement ses poings bourrés d'explosifs »... « Les cadavres étaient tassés les uns contre les autres, dans des pauses criantes de vérité. » La scène se passe dans la-grande-Allemagne-en-chute-libre de l'été 1944. Un fonctionnaire de l'Etat nazi, demeuré à son poste, comme tous ou presque (rappelons-le) tente d'y jouer double jeu. Mais comme il le dit lui-même, on s'y consume très vite. Il n'y a pas de recoin. Curieusement il tente de trouver un replis de terrain. Son chef le chargea au début de la guerre de constituer des archives sur une portion-de-l'invisible-sol-germanique. Notre « réfractaire » lors de ses fouilles découvre « la survie » durant quatre ans d'un déserteur français des armées impériales. Düring — l'anti-héros — essaye alors une curieuse transfusion : devenir, reprendre la place de ce poitevin.

Ce n'est pas tant un double langage que développe Düring qu'une double activité. Dès qu'il peut il part dans les zones lagunaires où vécut le Français du côté d'Hambourg. Que faire d'autre en attendant l'apocalypse !... qu'il prévoit, facilement, et qui arrive, « bourrée d'explosifs ».

Reste bien la subversion sexuelle, les mots crus et allusifs, mais comprend qui peut ! Alors il se dit que tout le monde va payer pour s'être conformé à cette drôle et terrible définition de l'homme « animal qui crie hourra ». Mais peut-être qu'ici ne sommes-nous entrés qu'à moitié dans ce livre remarquable et qu'aux lisières véritables des intentions d'Arno Schmidt, d'abord traducteur de Fenimore Cooper (*le dernier des Mohicans*, tiens-tiens !). Car ce n'est pas un roman mais une succession de scènes « parce que la vie n'est pas un continuum. Mais une succession de moments de conscience, de scintillements, d'éclairs (revoir en français *L'introduction à la vie quotidienne* d'Henri Lefebvre t1 et 2). Donc quelque chose comme Instantanés d'un »...

La vie courante devient alors lugubre, sarcastique ou follement drôle. Le texte s'éclaire, éclate notre pesanteur « des centaines de bras jaillissaient des cicatrices béantes de l'herbe pour distribuer des tracts de pierre : on y lisait, en caractères gigantesques, ce seul mot : MORT ». Tout venait de basculer : pourtant avant... toujours avant ! « la nuit, avec son feu rouge au derrière : la lune (seule manque la plaque d'immatriculation ; autrement, tout à fait réglementaire). Ici, ce n'est pas une « petite musique », à la mode chez nous, mais bien davantage une déchirure, un couteau qui crisse, un cri dans la nuit des loups. la traduction est magnifique, et il faudrait citer beaucoup.

Simplement en le lisant, se rappeler des annotation successives d'A. Schmidt sur le vent « qui papotait dans la nuit » pour finir par des « hurlements dans les grands bois ». Alors, cet érudit — qui en rend plus complexe son récit — « s'enfonce au plus profond des halliers et hurle avec les loups » les vrais !! En fait, c'est une histoire de « lycanthrope » drôle et funeste.

Déjà paru de ce révolté, poète sans le vouloir, autodidacte et totalement réfractaire au monde des livres : *La république des savants*, Julliard 64, *Léviathan*, Bourgois 91, d'autres à venir...

Nouvelles d'entre les lignes du front : Henri Lefebvre : *Eléments de rythmanalyse* (introduction à la connaissance des rythmes, 1992, ed. Syllepse, 90 F et donc relire *Introduction à la vie quotidienne 1 et 2*.

15-16-16 MAI
JOURNEES DU LIVRE LIBERTAIRE
20 AVENUE WEBER. 93500 PANTIN

LA LUTTE DES SQUATTS CONTINUE...

LE 14 MARS A LYON

Déchaînement de violence, tout un quartier dévasté, des voitures renversées et incendiées... c'est en ces termes que France infos (la voix de son maître, le pouvoir) présenta les incidents qui émaillèrent la soirée du 14 mars sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon.
Retour sur les faits et rétablissement de la vérité.

A l'origine, une manifestation organisée par les squatters du Rap'Thou (1) contre les expulsions et la spéculation immobilière, le 14 mars étant la veille de la fin de l'hiver juridique (2). Rassemblant 350 à 400 personnes (essentiellement des jeunes), la manif, bruyante et dynamique parcourait les pentes de la Croix-Rousse (3).

Vers 20 h, passant devant le commissariat d'arrondissement, des manifestants balancent des œufs de peinture contre la façade de l'édifice. Les esprits commencent à s'échauffer quand deux flics en civil tentent d'interpeller une personne faisant des bombages sur les murs de la mairie. Réaction immédiate des manifestants qui se retournent contre les flics, et chargent sur le commissariat afin de libérer les personnes interpellées ; deux vitres sont brisées et une voiture de flics est défoncée ; premiers accrochages et premiers affrontements ; grenades lacrymogènes d'un côté contre cailloux de l'autre.

La manif se replie alors place Croix-paquet, afin de faire le point et d'envisager des solutions pour faire sortir les personnes arrêtées. L'ambiance se calme et la décision est prise d'envoyer une délégation pacifique au commissariat. Les CRS font alors irruption sur la place, chargent avec une violence injustifiée. Une partie des manifestants, traqués à coups de matraque, arrive à se réfugier au Rap'Thou, tandis que sous un nuage de gaz lacrymogène, l'autre partie se fait massacrer sur place par les CRS (une dizaine de personnes devant aller à l'hôpital, la tête ensanglantée et à l'heure où ces lignes sont écrite une femme de 16 ans ne sait toujours pas si elle retrouvera l'usage de son œil droit). Des CRS qui frappent sans distinction manifestants, habitants du quartier, passants, alors que le quartier attire de nombreux noctambules le samedi soir.

Pendant deux heures, le Rap'Thou se transforme en Fort Chabrol, subissant une pluie de grenades lacrymogènes. Les occupants résistent. Sur les pentes de la Croix-Rousse, des petits groupes organisent l'auto-défense, dressant des obstacles pour barrer les rues, échappant aux chasses des flics.

Vers 23 h le calme revient. Les CRS quittent le quartier qui grouille alors de policiers en civil. Bilan des affrontements : officiellement 8 policiers blessés, 16 interpellés dont certains le furent à 3 heures du matin alors qu'il ne se passait plus rien. Parmi ceux-là, deux personnes sont directement passées en flagrant délit le 16 mars (comme par hasard deux militants actifs connus depuis plusieurs années sur Lyon). Ils seront finalement remis en liberté, l'affaire renvoyée au 11 mai, à l'issue de débats qui furent l'occasion de dénoncer les méthodes policières. L'un des deux accusés, le visage tuméfié, racontera le sort qui lui fut réservé : tabassé sur les lieux de son arrestation, il le fut encore dans le fourgon et au commissariat, avant d'être transporté à l'hôtel de police dans le coffre d'une voiture.

Parmi les diverses pratiques remarquables de la police, signalons qu'ils refusèrent d'enregistrer les plaintes des victimes des matraquages. A noter que les déprédations mentionnées par les médias, et qui furent surtout le fait des forces de l'ordre sont à minimiser, contrairement aux élucubrations de *France-Infos* qui a parlé de la croix-Rousse comme de Beyrouth. Si deux ou trois pare-brise de voitures furent cassés (ce qui n'est pas étonnant quand les projectiles volent), aucune cabine téléphonique ne fut touchée, et un seul abri-bus fut en parti détruit au moment des premiers affrontements autour du commissariat (passons rapidement sur les horodateurs mis hors-service : ce ne sont pas les habitants qui s'en plaindront). Quant aux voitures, si plusieurs furent placés en travers des rues, aucune ne fut incendiée ni même renversée.... sauf une... la 4L d'un squatter du Rap'Thou !!

■ APRES LA REPRESSION, L'EXPULSION

Le matin du 16 mars, comme prévu, le Rap'Thou est expulsé avec les moyens qui deviennent habituels pour ce genre d'opération : intervention du GIGN cagoulé par les toits, quadrillage du quartier par un important dispositif policier.

Le soir un rassemblement réunit 3 à 400 personnes dont de nombreux habitants du quartier, pour protester contre les expulsions et les violences policières. La libération des deux camarades, le retournement des médias qui abandonnent progressivement la version Radio-police, la campagne médiatique autour des expulsions qui suivent la fin de l'hiver juridique, une solidarité de plus en plus importante de la population du quartier... autant de faits qui tendent à retour-

(1) Nous vous avions déjà parlé de cette usine squattée à la Croix- Rousse comprenant de nombreuses activités : un bar, une salle de concerts, une salle de sport, un atelier mécanique;
(2) Période, généralement entre le 1er décembre et le 15 mars, pendant laquelle toute expulsion de logement est interdite. De plus en plus de pressions se font sentir, qui tentent de remettre en cause cette loi.
(3) Quartier populaire ayant une tradition historique de lutte (la révolte des canuts...). Depuis plusieurs années, il subit la spéculation immobilière et se voit progressivement transformé en quartier pour yuppies et autres jeunes cadres dynamiques.

ner la situation en faveur des squatters et à dynamiser leur lutte. Leur réponse à l'expulsion est déjà connue : ils récupéreront un autre lieu.

Le samedi 29, 200 personnes partent en cortège pour occuper une immense usine de la rue Magnevale sur les pentes de la Croix-Rousse.

Une question demeure : pourquoi un tel déchaînement de violence ? Peut-être une provocation préméditée pour justifier l'expulsion du lundi 16 mars. Peut-être la volonté d'en finir définitivement avec des squatters qui commencent à s'enraciner et à élargir leur cercle de soutien (voir les nombreux jeunes qui passent au bar ou aux concerts). Peut-être un élément dans la stratégie de la mairie de Lyon qui tend à laisser pourrir la situation dans certaines parties de ce quartier populaire afin d'achever de la transformer en quartier de luxe. Une transformation qui est déjà bien avancée : des familles sont poussées à partir, les appartement rénovés voient leurs loyers flamber, les vieux immeubles sont rasés pour faire place aux résidences de standing, l'ouverture de nombreux pubs et boîtes de nuit amenant de plus en plus de « branchés » (en mal de consommation overdosée).

Quant aux associations de quartier, épuisées par des années de lutte contre la spéculation, gagnées par le fatalisme ambiant, elles semblent actuellement en perte de vitesse. Seules subsistent encore celles qui prônent un dialogue constructif avec les institutions, sans pour autant obtenir plus de résultats.

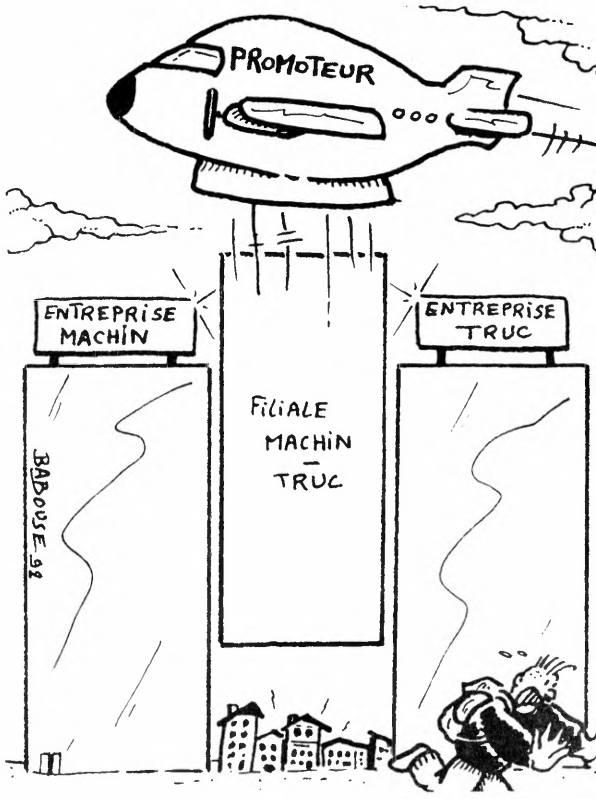

Restent les squatters revendiqués, qui ne représentent qu'une frange radicalisée minoritaire, essentiellement jeune, mains qui maintiennent de façon spectaculaire l'agitation sur le quartier.

Ji-M, Lyon.

FLICS ET MILITAIRES AU SERVICE DES CITOYENS

Le gouvernement a profité de la semaine du 8 mars (journée de la femme) pour annoncer qu'il y aurait bientôt des femmes CRS. Il n'a pas pour autant précisé s'il fallait désormais s'attendre à des bagarres non mixte manifestant(e)s-CRS(es). Quant aux policiers municipaux, s'ils ne pourront toujours pas porter d'armes, ils auront tous le même uniforme, pourront verbaliser et demander les papiers d'un automobiliste fautif. important, ce dernier ne sera pas obligé de le leur donner ! Passons maintenant à l'énumération mensuelle des exactions de ces réformés.

27.02.92 : Assassinat d'un chauffeur de taxi par un gendarme auxiliaire de Beauvais, Pascal Riposo (en fait un soldat effectuant son service national dans la gendarmerie). Il a été arrêté avec sur lui les 3000 F volés à sa victime.

28.02.92 : Dans le procès d'un trafic d'armes à Pau (voir CA 17) les CRS et anciens militaires impliqués dans l'affaire sont condamnés à des peines allant jusqu'à six mois ferme.

29.02.92 : Bagarre dans une boîte de nuit de Montpellier au cours de laquelle un rugbyman est tué de trois coups de couteau par un militaire en permission.

7.03.92 : Près de Carcassonne, à la suite d'une mésentente conjugale, Jean-Pierre François, ancien militaire, tue ses trois filles avant de se suicider.

10.03.92 : Le tribunal de Bobigny juge le policier Laffage qui, le 8 octobre avait causé la mort de Malika Moulai, 14 ans, dans une cité de Noisy-le-Sec. ce jour-là, prêtant main forte à des amis partis régler une affaire dans cette cité, il avait emporté son arme de service. Au moment ou l'engueulade se transformait en bagarre, il avait tiré un coup de feu en l'air touchant Malika qui observait la scène depuis sa fenêtre. A la fin des débats, des incidents ont suivi le réquisitoire du procureur de la république qui n'a demandé qu'une peine de deux ans avec sursis.

10.03.92 : Inculpation du brigadier chef J.P Verhaeghe qui avait transmis à l'ambassade libanaise une liste d'opposants libanais ayant manifesté en octobre 91 contre la venue en France du président Elias Hraoui.

13.03.92 : Trois militaires en stage à l'école de sous-officiers d'Esoat rouent de coups un jeune maghrébin de 15 ans. Armés d'un nunchaku, de manches de pioche et d'un fusil à pompe, ils voulaient se venger d'une inscription faite sur leur voiture en s'en prenant à des maghrébins.

15.03.92 : Philippe de Casalta, un Corse recherché pour vol est tué par des policiers. Ceux-ci tentaient de l'intercepter alors que son compagnon motard roulait sans casque.

UN ESPACE POUR LES FEMMES OU POUR LE PS ?

Le 8 Mars est traditionnellement la journée internationale des luttes de femmes. A Nantes le 8 Mars 92 fut surtout l'occasion d'un détournement réussi au bénéfice du PS local. Ou comment une volonté collective renforce la gestion sociale d'une municipalité.

UNE VOLONTE FEMINISTE

Créée en Juin 86, l'association "Espace Femmes" se donne pour objectif la création à Nantes d'un lieu public d'accueil destiné à oeuvrer pour que les femmes "puissent mieux exercer leurs droits à l'égalité, l'autonomie, la dignité et la solidarité". Ce lieu se veut également "un espace d'actions et d'activités, un espace d'échanges et de partenariat entre associations, organismes et personnes qui agissent de façon spécifique ou ponctuelle pour le droit des femmes". Cette association regroupe pour la plupart des militantes issues du mouvement des années 70, certaines d'entre elles militant dans diverses associations féministes, syndicats ou organisations politiques.

D'emblée la démarche adoptée pour la réalisation du projet est de solliciter les institutions; c'est ainsi que le PS interpellé pendant la campagne pour les municipales de 89 inscrira dans son programme la création d'un "Espace Simone de Beauvoir", puis donnera lors d'une rencontre avec Espace Femmes son accord pour que le futur espace ne soit pas qu'un centre municipal mais un espace géré par une association avec multipartenariat et diversification des sources financières. Confortée par le soutien du PS qui entretemps a récupéré la mairie, Espace Femmes budgétise son projet qui se veut trés ambitieux puisque salariant six personnes à temps plein, plus un certain nombre de vacations et offrant tout un tas de services dans un local de 400 m^2 bien équipé (juridique, santé, documentation, cafétéria, garderie). Bref le budget prévisionnel pour la première année de fonctionnement frise les deux millions de francs lourds. Bien évidemment un tel projet n'est réalisable qu'avec le soutien des pouvoirs locaux. Des négociations sont donc entreprises auprès du secrétariat aux droits des femmes, diverses municipalités de l'agglomération, les conseils général et régional, la DRAC... Enfin la mairie de Nantes annonce la mise en place d'une

Quand "la journée internationale de luttes des femmes" devient un pince-fesses mondain et électoral pour J.-M. Ayrault et V. Neiertz

commission extra-municipale de travail dont Espace Femmes sera l'interlocutrice privilégiée afin de démarrer le projet.

VOUS AVEZ DIT : «TOTALITAIRE ...» ?

Le cadre des négociations ainsi planté, l'enthousiasme fera vite place à la désillusion. Le PS ayant vite oublié ses promesses de pluralisme démocratique, un sérieux désaccord se fait jour entre les deux parties au sujet de la composition du conseil d'administration. Hélas! Contrairement aux dires du si populaire Jack Lang, le mécénat politique n'a pas cours. Le PS local pense-t-il au 8 Mars 91 ? Au cours de cette soirée Ayrault(1) se fait publiquement interpellé et traité d'assassin par les militant-e-s du GROG(2)... Ou pire la responsable socialiste doit quitter la salle au cours d'un débat sur "Femmes et guerre", devant les accusations de l'intervenante Andrée Michel(3). Cette même responsable déclarait à la réunion suivante de la commission extra-municipale :" En aucun cas ce genre de débat ne pourra avoir lieu à l'Espace Simone de Beauvoir".

Bref le PS tient à être majoritaire dans tous les collèges proposés par Espace Femmes, y compris celui des membres fondatrices! L'"Espace Simone de Beauvoir" sera un centre municipal dans lequel interviendront à sa convenance les diverses associations féministes ou féminines présentes sur l'agglomération. Evidemment pour celles qui y croyaient, ça fait mal! Pour les autres il s'agit de garder la face devant les copines! Les permanentes du centre seront des employées de la mairie, même le courrier aura l'en-tête de la municipalité!

LES FEMINISTES, ARTISANES DU CONSENSUS ?

Dés lors le collectif Espace Femmes et les diverses associations intéressées par le projet iront de réunion en réunion, de discussion échauffée en tiraillement, de menace de rupture et d'ultimatum en renoncements raisonnables... Bref un accouchement tout en douleur pour cet Espace Simone de Bavoir inauguré en grande pompe le 7 Mars 92 (le 8 était un Dimanche, le jour du Seigneur, alors...) en pleine période électorale avec la présence de Neiertz(4). Bien sûr Espace Femmes et toutes les associations si belliqueuses lors des précédentes réunions du collectif se sont retrouvées comme une seule femme pour boire le thé avec Ayrault et Neiertz. Y'a que la foi qui sauve! Toutes? Non: la commission "Femmes" du Gasprom(5), la seule à avoir manifestement de la suite dans les idées s'est, malgré les pressions, auto-exclue de cette farce médiatique. Alors que reste-t-il, une fois le ruban coupé et les lampions jetés aux poubelles ? Une coquille vide ? Sans aucun doute si les associations ne s'y investissent pas. Des associations désabusées ? Peut-être, mais nous avons du mal à croire que les féministes investies dans ce projet aient pensé une seule seconde qu'il en aurait pu être autrement. Ou alors les machos pourront disserter encore pendant des lustres sur la légendaire naïveté féminine!

Cela fait dix ans que la stratégie du PS consiste à diviser ou briser les composantes radicales et à assimiler celles susceptibles de l'être. Etre à la remorque du PS est un choix stratégique qui conduit inévitablement à s'y dissoudre (subventions, médias, carriérisme et ambitions personnelles en sont les causes). Quelle marge de manoeuvre auront les associations qui décideront de s'investir dans l'Espace Simone de Beauvoir ? Aucune. La déléguée régionale aux droits des femmes n'a-t-elle pas refusé lors d'une réunion de préparation du 8 Mars 92 de centrer la journée sur les problèmes de contraception-avortement en déclarant:"Il ne faut pas mélanger politique et féminisme". Tout est dit! De quel féminisme parlons nous ? D'un service d'assistanat et de mise sous tutelle ou bien d'une auto-organisation des femmes, seule voie possible pour une réelle remise en cause des discriminations et de l'exploitation dont elles sont victimes.

Voilà un bon sujet de débat qui n'aura certainement pas lieu à l'Espace Simone de Beauvoir.

DD-Nantes

Courant Alternatif depuis plusieurs mois traite du féminisme par des articles d'actualité ou de fond notamment:
- CA n°10: les femmes algériennes
- CA n°11: où en sont les droits des femmes?
- CA n°13: femmes, une remobilisation nécessaire !
- CA n°15: femmes au travail, longues journées petits salaires
- CA n°16: bilan des états généraux des 18 et 19 Janvier et Le capitalisme est forcément patriarcal
- CA n°17: capitalisme, patriarcat et syndicalisme

D'autre part, l'OCL diffuse du matériel relatif au féminisme: brochures, auto-collants, affiches disponibles en écrivant à:
Egregore, BP 1213 — 51058 Reims Cedex

(1) Maire PS de Nantes
(2) Groupe de Résistance et d'Opposition à la Guerre
(3) Animatrice de la revue "Nouvelle question féministe"
(4) secrétaire d'état aux droits des femmes
(5) Groupe d'Accueil-Soutien-PROMotion des travailleurs immigrés, membre de la FASTI

L'OBJECTION DE CONSCIENCE AUJOURD'HUI

« Monsieur le Ministre de la Défense,
Pour des raisons de conscience, je me déclare opposé à l'usage personnel des armes. Je demande donc à être admis au bénéfice des dispositions de la loi relative à l'objection de conscience.
Veuillez agréer..; »
Depuis 1983, il suffit de ces quelques trente mots pour obtenir le statut d'objecteur de conscience. La loi qui le légifère donne le maigre bilan de 63 ans d'actions et de revendications antimilitaristes. En effet, la France peut se glorifier d'avoir le statut d'objecteur le plus réac d'Europe.
Un an après la guerre du Golfe, il apparaît nécessaire de poser un bilan de ce qui est apparu comme une victoire sur l'Armée. Que reste-t-il de l'antimilitarisme qui a fait la conscience de cette bataille ? Comment reconquérir ce terrain alors que l'Etat fait passer les militants anti-guerre pour des Munichois et des traîtres ? Les motivations qui poussent les jeunes d'aujourd'hui à l'objection de conscience sont-elles antimilitaristes ou simplement opportunistes ?

DES ORIGINES, AU STATUT D'OBJECTEUR :

L'antimilitarisme existe depuis qu'il y a des militaires, mais il faut attendre le début du xxe siècle pour voir apparaître le concept moderne d'objecteur de conscience. Le terme même de *Conscientious Objecteur* a été employé pour le première fois par le général Smuts, gouverneur anglais d'Afrique du Sud pour désigner Gandhi et ses partisans qui violaient les lois interdisant aux immigrés Indiens de franchir la frontière du Transvaal. L'objection de conscience désigne donc ceux qui, au nom de certaines valeurs communes transgressent collectivement une loi afin d'atteindre un objectif défini.

A la fin de la première guerre mondiale vont s'organiser les premiers groupes de réfractaires à la guerre avec, en 1920 la création du comité de défense de l'objection de conscience qui organise le soutien aux réfractaires de conscience, puis en 1924 la Ligue pour la reconnaissance légale de l'objection de conscience (1931, dépôt de la première proposition de loi). Déjà, deux tendances s'organisent, l'une excluant tout service civil et l'autre proposant un service de remplacement aux obligations militaires.

La seconde guerre mondiale va bloquer toute popularisation du mouvement ; toute voix s'élevant contre le fait militaire étant rendue suspecte par « le mythe de la résistance collective au nazisme »

C'est la guerre d'Algérie qui va permettre cette réorganisation et en 1963, après la grève de la faim de Louis Lecoin (alors âgé de 74 ans) le vote de la loi « relative à certaines modalités particulières de l'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement » qui reconnaît pour la première fois les objecteurs. Cette loi, qui n'était déjà pas une avancée sociale foudroyante va être durcie à l'encontre des objecteurs avec surtout l'article L.50 interdisant toute propagande en faveur de l'objection, et en 1972 par le décret de Brégançon sur l'application d'une réglementation alliant le sacerdoce au para-militaire.

Les objecteurs s'organisent et, jusqu'à la fin des années 70, 60 à 70 % des objecteurs vont s'insoumettre (1973, création du comité de lutte des objecteurs). L'arrivée de la gôche en 1981 va susciter un espoir vivement ravalé, malgré la suppression des Tribunaux permanents des forces armées en 1982, et le vote de la loi « relative à l'objection de conscience » le 8 juillet 1983 (voté la nuit par 28 députés présents sur 491 inscrits).

calvi

LE STATUT ACTUEL DES OBJECTEURS

Le statut de 1983 est une amère victoire qui laisse un goût de trahison de la part des socialistes.

• La durée du service reste double de celle du service militaire (soit, depuis octobre 1991, 20 mois avec réduction possible de trois mois, d'après le décret du 29 mars 1984), ce qui est en opposition avec la résolution du parlement européen du 7 février 1983 (« ...estime que la durée de remplacement... ne devrait pas excéder la durée du service militaire ordinaire... ».

• Les motivations politiques ne sont pas reconnues.

• Les demandes de statut pendant le service militaire et les 4 ans de disponibilité restent irrecevables.

• Il y a suppression des droits politiques et syndicaux sur les lieux du service et pendant les horaires du service.

• Les indemnités (non revalorisées depuis 1984) s'élèvent à 91 F. par jour (solde + indemnité de nourriture + indemnité de logement), pour 39 heures de travail par semaine.

• Possibilités de mutations disciplinaires de la part des organismes d'accueil.

• Découragement voulu de la part des pouvoirs publics envers les candidats objecteurs, non information et désinformation de la population vis-à-vis de l'objection, sans oublier des attitudes sordides de l'Armée qui ne peut s'empêcher de craindre la fuite de plus en plus importante de jeunes de son giron (près de 10 000 objecteurs en service en 1991 et 4000 demandes en attente).

• Le décret du 28 août 1985 statue sur les objecteurs de conscience en cas de guerre ; ils pourront se retrouver à effectuer diverses missions du type : « aide à la circulation, lutte contre les incendies et les tempêtes de feu, désinfection et décontamination... », le tout sous la juridiction de l'Armée. Ce décret est une infamie pour tout militant anti-guerre.

LES PERVERSIONS DU STATUT DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE

10 000 objecteurs, certains diront que c'est un progrès, mais on est quand même loin des 200 000 objecteurs allemands. De plus, l'objection est définie par deux points :

• Le fait de transgresser collectivement, au nom de certaines valeurs communes une loi afin d'atteindre un objectif précis.

• Un refus de la militarisation de la société pouvant aller jusqu'à une démarche politique anti-étatique.

Ces deux définitions paraissent de plus en plus éloignées de la situation présente que définit le statut de 1983. Il apparaît en fin de compte que :

• Un objecteur permet aux administrations et à de nombreuses associations de remplacer un salarié, d'avoir sous la main quelqu'un le plus souvent qualifié pour effectuer un travail au moindre coût. De plus un objecteur n'a pas les outils légaux pour se défendre contre l'exploitation qu'il peut subir (pas de droit de grève ni de syndicalisation, menaces de mutations disciplinaires, etc.)

• La caractère militant d'une association de prendre un objecteur devient rarissime.

• L'objection de conscience, même si elle reste pour beaucoup de jeunes un moyen d'échapper individuellement à l'armée ne revêt plus le caractère militant et collectif d'obstruction au militarisme ; elle permet plutôt d'effectuer une progression sociale dans un milieu donné : on devient plus objecteur pour se former à un métier (principalement dans les secteurs socio-culturels) que pour lutter contre l'Armée.

• Les objecteurs de conscience s'organisent rarement, localement ou nationalement, pour faire avancer les différents acquis sociaux qui pourraient être facilement gagné sur le statut (peu d'insoumission au bout de 10 mois de service, peu de « syndicalisation » au MOC ou au MAN, peu de militantisme en faveur de l'objection, peu de lutte anti-guerre, par exemple au moment de la guerre du Golfe), tout caractère de lutte individuelle ou collective disparait peu à peu.

• Disparités sociales au niveau du recrutement des objecteurs ; l'objection concernant plus les classes petites-bourgeoises, en particulier les étudiants.

Il apparaît donc que la confusion entre service civil de conscience et objection a été faite pour bien des gens. Il faut rappeler que l'objection à la militarisation concerne aussi :

• Toutes les personnes visées par l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant sur « l'organisation générale de la défense », c'est-à-dire les infirmières, les médecins, les travailleurs sociaux, bref toute personne qui, de par sa profession, peut jouer un rôle de défense civile en cas de conflit. Un certain nombre de civils ont d'ailleurs été réquisitionnés pendant la guerre du Golfe.

• Les insoumis, les réfractaires et les déserteurs qui sont, de fait, objecteurs de conscience pour avoir refusé de façon totale l'Armée.

• Les personnes ayant effectué un service militaire ou étant réservistes, les appelés du contingents, les rappelables, tous les gens qui refusent d'être amalgamés à quelque guerre que ce soit, ceux qui en ont marre de voir leurs gosses devenir illettrés sous prétexte que dix écoles ça coûte plus cher qu'un char...

■ EN GUISE DE CONCLUSION

L'objection de conscience doit redevenir un moyen pour faire avancer la lutte contre la militarisation de la société. Même si elle est due à des raisons philosophiques ou religieuses, elle se doit d'être politique, dans sa démarche et son exécution. Elle doit avancer sur des problèmes internes (durée, liberté d'expression, indemnités, nombre d'objecteurs, lieu de service, problèmes disciplinaires, etc.) et externes (place dans la société, refus de l'Armée, et de l'Etat-nation gérant de la guerre, de l'impérialisme et du totalitarisme).

L'objection de conscience n'est pas un but en soi, elle est un outil pour la lutte contre l'Etat et son principal moyen d'exister : l'Armée.

OCL Reims.

L'ARMEE C'EST D'ABORD
LA CAMARADERIE
VIRILE!

Bibliographie indicative

Auvray Michel, *Objecteurs, insoumis, déserteurs : Histoire des réfractaires en France*, Paris, 1983.
MOC : *Le guide pratique de l'objection de conscience.*
OCL : *Etat des lieux.*

Adresses utiles

CSR : Coordination de soutien aux réfractaires
c/o COT D'ALBI. BP 229, 81002 ALBI CEDEX
Permanence 17h-19h. Tél. : 63.38.39.55

MOC. (Mouvement des objecteurs de conscience)
24 rue Crémieux, 75012, Paris
Tél. : 16.1. 43.41.91.80 . minitel : 36.15 MOC

Coordination "On arrête tout". La Bertrannais . 35320 Tres bœuf

Coordination nationale des objecteurs réservistes
CNOR. 11 rue de Savigny. 91390 Morsang sur Orge
Tél. 69.24.46.76.

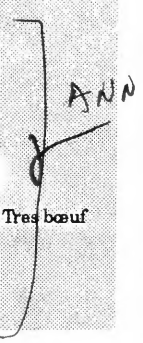

SEMAINE D'ACTION

Même si ce numéro de CA ne paraîtra qu'après cette action, il est à noter qu'une semaine d'action sur l'objection aura lieu du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 92, à l'initiative du MOC. Il s'agit pour les objecteurs en service de se mettre en grève pendant ces 5 jours (cas de désertion puisque le droit de grève n'est pas reconnu pour les objecteurs) et de mener diverses actions partout en France sur les différents problèmes exposés. La campagne se terminera par un rassemblement national à Paris le 4 avril. La plateforme minimum de l'action s'inscrit dans le cadre de la campagne "Objection sans discrimination". Elle est la suivante :
- Egalité du temps de service,
- droit à l'objection à tout moment,
- droits politiques et syndicaux pour tous les appelés,
-soutien aux réfractaires, insoumis et déserteurs.
Cette action a deux buts ; étendre l'information et la publicité sur l'objection de conscience et permettre de lancer des contacts nouveaux avec d'autres personnes ;sympathisants, candidats objo et objo eux-mêmes. Elle présente l'inconvénient d'être réformiste et de ne pas assez poser le problème de la lutte antimilitariste, mais elle vaut quand même le coup d'être soutenu. Contacter le MOC.

TOUR DU MONDE

Objection en Europe

Amnesty International a produit un rapport sur l'objection de conscience et le service militaire dans le monde, où 106 pays sont passés en revue. Nos amis italiens d'Azione Non Violenta l'ont publié en extraits. Voici pour commencer les pays européens (traduction Rémy Thomas).

Albanie
Sont concernés par le service militaire : les hommes à partir de 18 ans. Durée du service : de 2 à 3 ans selon le corps. L'objection de conscience est reconnue ? Non. Peine pour le refus d'exercer tout service : jusqu'à 5 ans de réclusion ; en temps de guerre, au moins 5 ans ou la mort... Aucun service civil.

Allemagne
Concernés : hommes entre 18 et 28 ans. Durée : un an. Objection reconnue si l'objecteur « démontre » les motifs de conscience... Peine : jusqu'à 5 ans de prison. Service civil d'une durée de 15 mois.

Autriche
Concernés : les hommes entre 18 et 35 ans. Durée : 8 mois. Objection reconnue ? Oui, depuis 1975. Peine : pour absence ou refus d'obéissance, jusqu'à deux ans de réclusion. Service civil : 8 mois.

Belgique
Concernés : hommes entre 18 et 45 ans, exemption pour raison familiale. Durée : un an. Objection reconnue ? Oui, par une loi de 1964. Peines : pour les objecteurs totaux, jusqu'à 3 ans de prison ; en pratique, pas plus de 2 ans, ensuite en semi-liberté. Service civil : plusieurs possibilités : service militaire non armé (12 mois), défense civile (16 mois), secteur santé publique (16 mois), organisations sociales, culturelles, religieuses (20 mois), aide au tiers-monde (20 mois).
N.D.T. Appelons cela « les objections belges ».

Bulgarie
Concernés : les hommes à partir de 18 ans. Durée : 18 mois. Objection reconnue ? Non. Peine : jusqu'à 3 ans de prison ; la peine n'exclut pas l'obligation du service. Aucun service civil.

Chypre
Concernés : les hommes entre 18 et 50 ans ; les représentants de la religion ne reconnaissent pas le service militaire. Durée : 26 mois. Objection reconnue ? Non. Peine : de 4 à 6 mois pour le refus d'exercer le s.m. ; de quelques semaines à 4 mois pour les réservistes n'effectuant pas les périodes de réserve. La peine n'exclut pas l'obligation de service. Pas de service civil.

Danemark
Concernés : les hommes à partir de 18 ans, tous réservistes jusqu'à 50 ans. Durée : un an dans « l'infanterie », le corps des « tankistes » et le génie, 9 mois ailleurs. Objection reconnue ? Oui, par une loi de 1980 sur la base de motifs religieux, philosophiques ou éthiques. Peine : les objecteurs totaux sont condamnés à 9 mois, mais ne font que la moitié en cas de bonne conduite. Service civil : le service alternatif peut être effectué auprès de services sociaux, culturels, ou pour la paix, et cela pour une durée égale aux conscrits.

Espagne
Concernés : hommes entre 18 et 34 ans. Durée : un an (15 mois dans des corps particuliers). Objection reconnue depuis 1984 pour des motifs religieux, éthiques, moraux, humanitaires (ou pour des raisons identiques). Peine : de 1 mois à 6 ans pour les objecteurs totaux. Le service civil prévu par la loi est d'une durée de 18 mois, dans un but d'utilité publique dans une association sans but lucratif ou dans l'administration publique.

CINE

Ne boudons pas notre plaisir
En ces temps troublés il est parfois bon (?) de chercher à penser à autre chose, à s'évader un peu quoi, comme on dit dans les dépliants publicitaires des agences de voyage. Alors voilà, je suis allé faire un tour de par chez les sociaux démocrates.

ECRIRE CONTRE L'OUBLI

film collectif pour Amnesty international

Bon, côté évasion du spectateur, c'est un peu raté, côté libération des détenus ça l'est parfois aussi puisqu'ils ont choisi de parler également (mais pas seulement) de prisonniers dont on sait qu'ils sont morts.

Amnesty, on en a tout dit ou presque et ce qui m'intéressait surtout ici c'était de voir comment on peut faire se suivre trente courts métrages de trente auteurs différents et, peut-être aussi, obtenir un ensemble cohérent. et aussi, un peu, de voir quels pays allaient être mis en cause.

Sur ce deuxième point le bilan est vite fait : les pays occidentaux sont réduits à la portion congrue (on m'objectera qu'ils ne représentent effectivement pas la majorité de l'humanité, mais tout de même) : rien sur la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, où pourtant, même en acceptant la procédé faux-cul qui consiste à ne défendre que des prisonniers n'ayant ni utilisé ni prôné la violence, on aurait facilement pu trouver quelques exemples sentant bon le terroir. Enfin...

Du point de vue cinématographique on y rencontre du très et du moins bon, mais avec une tendance générale à l'emploi d'images dans l'image, permettant des effets parfois très forts, très prenants par la tension qu'il crée entre les documents originaux et l'acteur qui dit son texte.

Une dernière remarque : je ne sais pas si Amnesty a souhaité ratisser très large, mais le choix des intervenants est parfois plus que douteux (C. Cheysson, R? Badinter, B. Stasi, A. Rousselet pour n'en citer que quelques-uns. A y regarder d'un peu plus près on pourrait se dire que l'intérêt d'un film comme cela c'est de bien montrer combien il est difficile de vouloir traiter un problème politique sans aborder le politique.

DANZON

Maria Novaro

J'ai ensuite voulu de l'exotisme, du vrai, et suis allé voir DANZON, film mexicain de Maria Novaro. c'est l'histoire toute bête d'une standardiste qui trompe son ennui et sa solitude en courant les concours de danse en compagnie d'un homme dont elle ne connaît que le prénom. Lorsque celui-ci disparaît soudain, elle part à sa recherche à Vera Cruz et nus emmène derrière elle visiter le milieu des salles de danse, des bistrots et hôtels louches. le tout est filmé avec une grande tendresse pour les personnages paumés, et l'on a droit à quelques très belles scènes sur le port industriel de Vera Cruz ainsi que dans l'hôtel où descend l'héroïne faisant office de pension de famille-halte garderie pour plusieurs prostituées.

Ce qui fait le grand intérêt du film c'est entre autres, la volonté de traiter un sujet « réaliste » d'une façon poétique qui n'est pas sans rappeler certains films des années trente. Ce mélange de simplicité et de contenu social vaut largement mieux que la diffusion quasi-clandestine dont a bénéficié « Danzon ».

L'AMOUR AVEC DES GANTS

Maurizio Nichetti

Maurizio est une sorte d'ahuri permanent qui travaille dans un studio de doublage sonore dirigé par son frère qui, lui, a les deux pieds bien sur terre. Le frère double de vagues films pornos tandis que Maurizio court les rues à la recherche de bruits lui permettant de doubler des dessins animés. C'est au cours de ces promenades qu'il rencontrera Martina, mi-actrice mi-prostituée, qui joue des scénarios tordus pour clients en mal de sensations. les deux vont bien sûr tomber amoureux mais Maurizio, contaminé par ses activités professionnelles, se transforme peu à peu en personnage de dessin animé en commençant par perdre ses mains qui vont devenir autonomes. Comment séduire une femme d'apparence assez distinguée lorsque vos mains font rigoureusement ce qu'elles veulent ?

Raconté ainsi, le sujet pourrait sembler fort léger, mais Nichetti, acteur-réalisateur, est un champion du mélange des genres et de la parodie, ainsi qu'il l'avait déjà montré avec « le voleur de savonnettes ». Toutes ces qualités formelles mises à part, c'est toutefois dans la gravité discrète qu'il excelle véritablement, c'est-à-dire dans l'art de passer sans ostentation de l'humour à l'émotion puis, pour le spectateur qui veut en faire l'effort, à la réflexion sur le travail et l'aliénation, les rapports de force et surtout l'acceptation de la différence.

Eric, Tours.

ZINES ET ZIQUE

APPEL

A tous les groupes de zique qui veulent se bouger le cul, à tous les zines qui veulent être plus largement distribués...
Expédiez-moi vos créations, je monte un catalogue qui sera dispatché dans le monde entier. J'organise aussi des concerts et je dois monter une radio avant le fin de l'année.
Franck Porhel, asso. Les rats quêteurs, Keristum app. 7. 29770 Audierne.

POGOTTEZ INTELLIGENT

En matière de rock alternatif l'achat d'un skeud se fait souvent grâce au nom du groupe, des paroles qu'on peut lire et de ce qu'on en sait. Or *Desert culturel* n'est pas un blaye très accrocheur, on s'attend à du punk primaire style accord-barré, mais à peine on lit les paroles en pochette c'est la gifle :

« La colère des justes et les poings levés se sont réveillés au cri de Solidarité, la colère de ceux qui en ont marre d'avoir besoin d'un permis de séjour pour pouvoir travailler et d'un permis de travail pour pouvoir séjourner ».

Musikal'ment *Desert culturel* relègue *Molodoï* au rang de groupe musette ! Très proches de la fédération anarchiste, du scalp dont ils sont issus ce band est le plus radikal du moment, pas étonnant qu'il sorte sur le label le plus alternatif. Bon, alors, au lieu de pleurer sur les BxN écoutez leurs fils spirituels !

Desert culturel : Tant qu'on aura la colère (1er LP)

On a faim c/o Ceril, BP 166, 86004 Poitiers cedex.

Le deuxième LP à sortir est aussi béton ; pour plus d'infos, même adresse.

Abel Rouge-oktobre.

Faute de place nous n'avons pas pu publier l'état de la souscription permanente pour que CA vive. Ce sera chose faite le mois prochain. En attendant n'oubliez pas que nous avons besoin d'argent et que la moindre somme, meme modeste est indispensable à la survie du journal.

COMMENT BRASSENS A DEBUTÉ

Devant l'avalanche de « témoignages », de faux témoignages, de vrais faux témoignages et de prétendus souvenir, à l'occasion du 10ème anniversaire de la disparition de Georges Brassens, deux de ses vieux compagnons de lutte se sentent obligés — au nom de la vérité historique — d'apporter leur témoignage concernant tant ce que fut Brassens anarchiste, que le silence pudique sur sa présence au Libertaire, organe de la fédération anarchiste au cours des années 46 et 47.

Citons, parmi les dizaines d'écrits se rapportant à Brassens — et pour ne parler que des plus récents : *Georges Brassens auprès de son arbre*, d'André Tillieu (Juliard et presses-pocket). *Georges Brassens, histoire d'une vie* de Marc Robine et Thierry Séchan (éd. Fixot).
Brassens ou la chanson d'abord de Jacques Vassal (Albin Michel).
Brassens une vie de André Larue (éd. IGE)
Georges Brassens libertaire de Marc Wilmet (les Eperonniers).
Georges Brassens de Louis Jean Calvet (Lien commun)

Le livre d'André Larrue est honnête mais est trop discret sur les fréquentations anarchistes de Brassens. Mais nous retrouvons la période de la vie de Brassens depuis son départ de Sète jusqu'en 1952 et c'est, en bloc, tout ce que nous avons su du Brassens intime par ses confidences amicales. Seuls, les deux derniers titres que nous signalons témoignent d'un souci de recherche et d'objectivité, remontant aux sources (la collaboration réelle de G. Brassens au *Libertaire*) et regrettant même que la plupart des auteurs se soient contentés de reproduire sans contrôle les premières légendes (René Fallet, donna un exemple pernicieux).

Quant aux articles de revues et journaux, innombrables, ils donnent souvent dans le délire et invoquent des « souvenirs » des plus discutables, même hélas parmi les anarchistes. Ainsi, dans *Le Monde libertaire* n° 842 de fin octobre dernier, dans une excellente page consacrée à Brassens, nous avons relevé une série d'inexactitudes dans un article de J.F Stas.

Il faudrait aussi faire un sort aux regrettables allégations de M. Joyeux dans le tome 2 de ses souvenirs, allégations reprises, ainsi que les élucubrations du gendre de Suzy Chevet, Pépito Rossel, dans le numéro spécial de *Télérama*, consacré à Brassens.

C'est un ouvrage complet qu'il faudrait écrire pour faire justice des légendes et vantardises et redonner le véritable portrait de G. Brassens anarchiste.

Aussi nous avons cru bon d'apporter plus modestement des rectifications, non pas pour chaque écrit, mais thème par thème.

Brassens et la culture

G. Brassens a une parfaite connaissance de la langue et de ses ressources et il a tout lu... sauf précisément, n'en déplaise à certains auteurs légers (notamment Marc Rabine et Thierry Séchan), les grands de la pensée anarchiste. Brassens n'aborde guère Proudhon, Bakounine, Kropotkine. Son anarchisme est plus littéraire et sentimental que militant au sens propre. Il a été un anarchiste d'humeur.

Brassens et la Fédération anarchiste

Brassens ne vient pas du tout à la FA sous l'influence du peintre Renot que nous n'avons pas eu l'honneur de connaître. Il est faux qu'il prenne « bientôt l'habitude de fréquenter le siège de la Fédération anarchiste, au 145 quai de Valmy ». Son premier contact, c'est avec l'hebdomadaire de la FA *Le Libertaire*. Cela a été parfaitement précisé par Henri Bouyé dans un article du *Libertaire* (1) (nouvelle série, n° 6, janvier 1971). On peut se demander pourquoi les auteurs comme Robine et Séchan n'ont jamais pris contact avec nous qui nous sommes succédés à la responsabilité du *Libertaire* et de la Fédération anarchiste, précisément pendant la période de la collaboration de Brassens... N'oublions pas que nous fûmes contemporains !

Précisons que G. Brassens se présenta au bureau du *Libertaire* le lendemain de la publication par ce journal d'un article féroce sur la police dont il ne pensait pas que nous oserions le publier. Le camarade qui reçut Brassens l'envoya voir H. Bouyé, à son travail, avenue de la République. Vérité toute simple.

Ce n'est que quelque temps après que Brassens adhéra au groupe anarchiste du 15ème arrondissement et c'est alors seulement qu'il fera connaissance de Marcel Lepoil et du poète Armand Robin.

Et contrairement à ce qu'affirment la plupart des auteurs, Brassens ne quittera pas le Fédération anarchiste lorsqu'il cessera ses fonctions au *Libertaire*. En 1948, il était encore secrétaire du groupe du 15ème arrondissement et nous possédons une lettre manuscrite datée et signée, qui en fait foi.

Quant à la désinformation selon laquelle la FA de 1945 est issue d'une scission de l'Union anarchiste de 1939, qu'on nous permette de sourire. Egalement à

(1) On peut en retrouver le texte intégral dans le livre de georges Fontenis *L'Autre communisme - Histoire subversive du mouvement libertaire*, ed. Acratie.

propos du rôle exagérément important prêté à M. Joyeux et S. Chevet qui auraient donné à la FA « une impulsion nouvelle ». Il faut, à cet égard, se rapporter à l'article de H. Bouyé publié récemment dans *Le Monde Libertaire* n° 834 du 27 juin au 3 juillet derniers, article intitulé « Les origines de la Fédération anarchiste ».

Brassens et *Le Libertaire*

Selon certains, Armand Robin et Henri Bouyé auraient proposé à Brassens de travailler comme correcteur au *Libertaire*. C'est totalement faux.

C'est Henri Bouyé seul qui, après avoir consulté le comité de rédaction, offrit à Brassens non pas d'être correcteur (l'imprimerie du Croissant avait ses propres correcteurs de presse) mais d'être secrétaire de rédaction, ce qui est tout autre chose. Et non pas « bénévolement » mais avec une rétribution, modeste mais régulière, à partir de l'été 1946.

Quant à la « rubrique de grammaire », légende accréditée par A. Tillieu dans son livre de 86 et reprise depuis, il suffit pour s'assurer de son inanité, de relire la collection du *Libertaire* de l'époque, comme l'ont fait Marc Wilmet et Louis Jean Calvet. De même, les pseudonymes rapportés par divers auteurs (dont récemment J.F. Stas dans *Le Monde libertaire* n° 842, de fin octobre dernier) ne sont pas conformes à la réalité. Brassens n'utilisa dans *le Libertaire* que celuis de Géo Cédille ou G.C.

Brassens fut un excellent secrétaire de rédaction, composant la maquette du journal et ne passant nullement son temps à corriger l'orthographe des articles reçus. A cette époque, peu de camarades ignoraient le maniement du français et de l'orthographe.

Légende encore selon laquelle Brassens écrivait des vers ou des bout-rimés sur des morceaux de papier d'emballage au siège de la fédération... au lieu de corriger les articles ! C'est chez lui, dans le recueillement, qu'il écrivait ses vers. Et il ne venait au siège que pour prendre le courrier.

L'arrêt d'une collaboration suivie de Brassens au *Libertaire* vint des reproches, mérités, que lui adressèrent les responsables parce qu'il négligeait de répondre au courrier des correspondants — nombreux et précieux — du journal. C'est ainsi que Brassens répondit au nouveau secrétaire de la Fédération anarchiste en 1947, « Pourquoi écrire aux autres ? Je ne m'écris même pas à moi-même ».

Après cette réplique, bien dans sa manière, il prit librement (nous insistons, « librement ») le parti de s'en aller. Mais il resta l'ami de tous, oui, de tous.

Brassens mystificateur

Il adorait mystifier, par jeu, même ses amis. Peut-être y a-t-il là une part d'explication des légendes que nous avons dénoncées. Il a très bien pu inventer des pseudonymes et créer de toutes pièces la prétendue rubrique de grammaire et dire, en s'en amusant, que l'Auvergnat était tout simplement Henri Bouyé qui est le premier à en rire. Mais on ne peut tout mettre sur le compte du goût de Brassens pour la mystification plaisante. Ce n'est sans doute pas lui qui a inventé que Jacques Grello était sculpteur et « un compagnon libertaire de vieille souche ». Grello, c'est vrai, fit l'impossible pour « pousser » Brassens et, dans une large mesure, aida à sa réussite. Mais Grello était simplement un garçon charmant, un sympathisant libertaire, un chansonnier des plus prisés à cette époque. Il ne fit pas cadeau de sa guitare à Brassens mais la lui prêta. Combien de fois avons nous entendu Brassens dire « Il faudra bien un jour que je lui rende » !

Faut-il que chez trop d'auteurs le désir d'épater à tout prix ou de vendre du papier soit puissant pour que Brassens libertaire ait été tant romancé...

Brassens et l'amitié

On a trop dit — et écrit — ou laissé entendre que Brassens n'avait fait qu'une apparition chez les anarchistes et qu'il avait été chassé de nos milieux par « un certain nombre d'abrutis ». Non seulement Brassens sut partir du *Libertaire* de lui-même, sans pour autant quitter la Fédération anarchiste, rappelons-le, mais il resta l'ami de tous ses anciens camarades, notamment des deux responsables que nous étions et nous le revîmes souvent, jusqu'en 51, avant que le succès l'emporte définitivement hors de notre sphère.

Tout au long de sa présence à la FA ce fut très souvent, parfois presque quotidiennement, qu'il venait chez l'un ou l'autre, partager notre repas de midi. De même il resta longtemps très attaché à Jacques Grello et à Armand Robin. Et l'on sait que nombre de fois, il assura par sa présence la réussite des « galas » du *Libertaire*. Il aida généreusement le mouvement, même lorsqu'il fut en désaccord avec telle ou telle orientation.

Oui, Brassens fut sinon un militant combatif, au moins un véritable libertaire. Sa célébrité, seule, le fit s'éloigner. Et heureusement les légendes n'enlèvent rien à sa valeur...

Henri Bouyé. Georges Fontenis.

ABOLITION DES LONGUES PEINES

« L'action pour l'abolition des longues peines » (APALP) est née, elle vit, elle veut gagner ! Son but : l'abolition de la réclusion criminelle à perpétuité et les longues peines de sûreté en dénonçant l'inhumanité de ces peines. Sa raison de vivre : soutenir le combat des détenus condamnés à la RCP. Née à St-Maur, la contestation de ces hommes est un cris de dignité : faire respecter leurs droits, leur existence ! L'APALP, tout en se battant pour un principe, peut jouer un rôle de coordinateur, de soutien à l'extérieur, rôle important dans le contexte hostile de surenchère des longues peines, mais elle ne peut en aucune façon remplace le combat à l'intérieur.
Pour tout contact : Maître Thierry Lévy, 22 rue du Beautreillis, 75004, Paris. Ou APALP, BP 92, 10003 Troyes

SOLIDARITE

Le 2 mars, le collectif du 25 janvier contre le racisme et pour l'égalité organisait une manif à Limoges contre la venue de Mégret. lors d'une bousculade avec les nervis du FN, Bernard B., militant pacifiste du collectif Paix et Liberté, a été agressé gratuitement par un policier qui lui a cassé les dents à coups de matraques. Auparavant, deux voitures pilotées par des fascistes avaient foncé volontairement dans un groupe de manifestants. Ceux-ci, essayant de se protéger, ont récolté des coups de matraques de la part de policiers aidés par le service d'ordre du F-Haine. Bernard ayant une faible couverture sociale il a besoin d'une aide financière : Solidarité à envoyer à Bernard B, Point rencontre, 5 rue des Allois, 87000 Limoges.

PAS DE DROITS POUR LES "IRREGULIERS"

Arrivée en France en 89, Maria, une Cap-Verdienne de 32 ans vivait à Marseille, en situation irrégulière, mais avec un emploi *au noir* et un logement. Depuis septembre dernier elle travaillait comme employée de maison. le 11 décembre, elle est seule dans son appartement lorsque la sonnerie retentit. Elle ouvre et se trouve face à un homme dont le visage est recouvert d'un bas de femme. Sous la menace d'un couteau, l'inconnu la viole. Deux jours plus tard, accompagnée de son employeur, elle dépose plainte au commissariat. De nouveau convoquée par la police le lendemain après avoir effectué les examens médicaux d'usage, elle est conduite d'autorité au tristement célèbre centre de rétention d'Arenc en attente d'être expulsée vers son pays d'origine. Seule la prompte intervention de diverses organisations humanitaires a empêché que cette mesure soit exécutée. Le consul de ces îles au large du Sénégal a chargé M. Christian Rousse de défendre les intérêts de sa ressortissante. Pour l'avocat « une telle pratique révèle que les procédures d'éloignement des étrangers priment sur les droits fondamentaux des victimes. Maria a été victime d'un crime, la justice a besoin d'elle et lui doit réparation ». Il a déposé plainte avec constitution de partie civile (tiré de rebelles n°17)

COLLECTIF ANTI DISNEYLAND : LES NATIONALISTES "REVOLUTIONAIRES" ONT ENCORE FRAPPE

Un collectif contre l'Euro-disneyland a rédigé il y a quelques mois un tract pétition sous le titre « Mickey est une ordure , où l'on peut lire à la fin : « L'Europe ne sera pas une nation colonisée ». cette pétition — à renvoyer signée avec nom et prénom — est accompagnée d'une lettre où il est dit que des libertaires et inorganisés seraient à l'origine de ce collectif. Elle a été envoyée à plusieurs organisations et revues du mouvement. Mais ce collectif n'est pas libertaire, il est l'œuvre des Nantais de « Nouvelle résistance » (groupe néo-nazi, anciennement troisième voie, cf. *Le Monde libertaire 852*). Ces « Nationaux bolcheviques » comme ils s'affirment, n'hésitent pas, dans leur stratégie confusionniste, à lancer un « faux » pour avoir des « contacts » avec les militants qui se feraient piéger par leur pétition. Méfiez-vous des néo-fascistes camouflés !

FAUX CHOMEURS... ET.. FAUX SALARIES

Selon l'INSEE il faudrait réduire le nombre officiel des demandeurs d'emplois de 700 000 inscrit qui seraient des faux. L'INSEE a précisé qu'on arrivait à cette conclusion en utilisant les critères d'identification du Bureau international du travail (BIT) au lieu des critères français. Mais il faut savoir que :
400 000 personnes sont en emploi-solidarité.
750 000 sont en stage.
1 million travaillent à contrat à durée déterminée ou en emploi intérimaire.
40 000 licenciés âgés de plus de 55 ans sont rayés des listes des ANPE.
Au total le nombre réel des chômeurs, au sens logique du terme, est supérieur à 5 millions. 5 millions qui vivent dans l'instabilité et l'insécurité financière, 5 millions d'exclus. (tiré de *Le chom' du Boulonnais* 31 rue Monsigny, 62200 Boulogne sur Mer.

RENCONTRES INTERNATIONALES DE FEMMES ANARCHISTES

Dans le cadre de la rencontre internationale anarchiste organisée par la FA, la commission femme de la FA organise le 2 mai 92 une rencontre des femmes anarchistes. Pour préparer cette journée nous comptons publier un dossier rassemblant les textes parus dans la presse libertaire sur les thèmes qui seront abordés lors de cette rencontre (bilan de la situation des femmes dans chaque pays, bilan de la situation du mouvement femmes, lieux et expression de femmes, anarcho-féminisme. Aussi nous serions reconnaissant de bien vouloir nous faire parvenir des photocopies des articles portant sur ces thèmes parus dans votre publication des dernières années. Pour ce qui concerne la rencontre elle-même, si des femmes veulent écrire sur ces thèmes qu'elles le fassent et soit nous publieront un dossier dans le *Monde libertaire*, soit une brochure à voix multiples sur l'anarcho-féminisme.
Ecrire aux relations extérieures de la FA, 145 rue Amelot, 75011 Paris.

POUR UNE ECOLOGIE DE LA LIBERTE

L'Atelier de création libertaire de Lyon vient de publier un livre de Murray Bookchin, *Une société à refaire, pour une écologie de la liberté.*
Ce livre est stimulant. d'abord il reprend les problèmes de l'écologie et les situe dans une perspective radicale : « Si le mouvement écologiste que j'ai contribué à lancer il y a quelques trente ans lève le camp pour se retirer dans les montagnes, ou, au contraire, ne cherche à asseoir son influence dans les couloirs de la Maison Blanche, le dommage sera irréparable » (p. 20). Il offre également une vision brève et globale de problèmes fondamentaux comme l'apparition de l'Etat et des classes, le projet révolutionnaire, tout en offrant un historique des années contestataires aux USA.
Ensuite, partant du fait que son pays « est actuellement le plus ignorant, le plus mal informé, le plus illettré, culturellement parlant, du monde occidental » (p. 150), Bookchin tend à donner une vision simplifiée de la société. c'est justement ce point de vue et ses lacunes (non utilisation de Clastres, de Lourau ou de Bakounine) qui est stimulant.
On peut cependant être sceptique sur le municipalisme libertaire et sur des propositions comme « le pouvoir doit être progressivement transféré aux quartiers et aux municipalités sous forme de centres communautaires, coopératives centres d'activité, et enfin assemblées de citoyens. (p. 175).

Franck Mintz.

EST-IL "ALTERNATIF" D'APPELLER A VOTER ?

C'est en tout cas ce que pense *L'Alternative libertaire* (ex-UTCL). Pourquoi ? Pour faire barrage au Front national. Voilà une bien singulière analyse du fascisme en général et du FN en particulier ! Et pan ! En plein dans le panneau du PS... pourtant reconnu comme "créateur du FN". Pour qui ? Pour des candidats susceptibles d'apporter des perspectives "critiques" et plus "alternatives". Ah bon ? Il y en a ? "Sans apporter de voix au PS" ajoute l'AL. Comme à Caen ou JF, militant de l'AL va jusqu'à figurer sur une liste écolo qui appelle maintenant de manière à peine déguisée à voter PS ?
Nous ne faisons pas nos choux gras de l'abstentionnisme idéologique... mais tout de même ! S'il y avait bien des élections où le vote n'avait aucun sens du point de vue révolutionnaire, ni même pour barrer la route au FN ce furent bien celles-là ! Et quitte à se mouiller dans ces salades, autant que ce soit sur ses propres positions révolutionnaires et non sur celles de néo-socio-démocrates n'avançant aucune perspective de changement et n'ayant rien d'autre à dire que la lutte anti-FN. Et même si on peut avoir plus de sympathie pour certains, est-ce bien là, en ce moment, le moyen de redynamiser un mouvement ? Le mouvement libertaire a besoin d'un sacré débat sur le thème "avec qui recomposer et comment ?". Evitons de faire du neuf avec du vieux !

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Le dernier week end de chaque mois, une Commission journal (CJ), est organisée, dans une ville différente chaque fois, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisants intéressés au même titre que les militants OCL de la ville en question et que des représentants des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individus. En outre chaque CJ débute par une réunion ou sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisateur immédiatement après la CJ, rédige un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines qui suivent, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.); c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après; il réalise également la maquette.

Ce numéro a été maquetté à ***BOULOGNE-SUR-MER***

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Egregore, BP 1213, Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COMMENT S'ABONNER A COURANT ALTERNATIF ?

1 an (10 numéro) ..... 220 F.

Chaque nouvel abonné recevra gratuitement le livre de l'OCL L'*Etat des lieux*

En nombre pour la diffusion

2 exemplaires ..... 390 F.
3 exemplaires ..... 550 F.
5 exemplaires ..... 900 F.
10 exemplaires..... 1450 F.

Chèques à l'ordre de "La galère"
0CL/Egregore - BP 1213 - 51058 Reims cedex
Souscription permanente pour CA : CCP La Galère 38-77 p- Chalons sur Marne.
Abonnement 6 numéros : 140 F. 3 numéros : 70 F.

Courant alternatif
avril 1992
Mensuel communiste libertaire
Correspondance :
OCL/Egregore
BP 1213. 51058 Reims cedex
Dir. Pub. Denis Jean
Imp. Rotographie
Com. par. AS 72313

LA PROCHAINE COMMISSION JOURNAL AURA LIEU A TROYES

SOMMAIRE

2. Edito
3. A Caen l'impasse de la lutte à la SMN
6. Le conflit des dockers
8. Elections : on ne fait pas du neuf avec de vielles crapules
9. Délocalisation : au-delà des apparences
14. G.-B. : Où l'on reparle de la Poll-Tax
15. Changer la couleur des oppresseurs
16. Chronique : à l'est du nouveau
18. Tout savoir sur le droit d'asile
24. Livres
25. La lutte des squatteurs lyonnais
23. Zine et Zique
26. Flics et militaires
27. Un espace pour les femmes ou pour le PS ?
29. L'objection de conscience aujourd'hui
33. Comment Brassens a débuté
35. Vite fait sur le zinc

COMMENT CONTACTER COURANT ALTERNATIF ?

AQUITAINE
• CEDA BP 28
33031 **Bordeaux**

CENTRE
• La Commune
BP 1228
45002 **Orléans** cedex

ILE DE FRANCE
• Ruptures : BP 1
94501 **Champigny** cedex

• Courant Alternatif
BP 381
75969 **Paris** cedex 20

MIDI-PYRENEES
• OCL c/o Collectif pirate,
Canal Sud
40 rue Alfred Dumézil
31400 **Toulouse**

NORD/EST
• OCL/Egregore
BP 1213
51058 **Reims** cedex

• La question sociale
B.P. 202
08102
Charleville-Mézières

• GREL
BP 47
10500
Brienne-le château

NORMANDIE
• ASTEVEMU
BP 88
14008 **Caen** cedex

PAYS-BASQUE
• Acratie BP 23
64130 **Mauleon**

PAYS DE LOIRE
• La Galère BP1917
37019 **Tours** cedex

RHONE-ALPES
• OCL
37 rue Burdeau
69001 **Lyon**

SUD-EST
• La Galère BP 117
06333 **Grasse** cedex

Ecrire au journal pour **Longwy et Nantes.**